

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. QUSSAÏ SAMAK, président  
   M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION  
D'UNE LIGNE À 315 KV  
LA LIGNE CHÉNIER-OUTAOUAIS**

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 1

Séance tenue le 9 juillet 2008, 19 h  
École Saint-Michel  
240, rue Bonsecours  
Montebello

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 9 JUILLET 2008 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MICHEL BELHUMEUR .....	3
SÉBASTIEN BÉLAND .....	16
PETER DECONTIE .....	33
EDMOND DECONTIE .....	35
ANTHONY VINCENT .....	35
MIKE SWINWOOD .....	41
VERNA McGREGOR, SHIRLEY TOLLEY .....	47
ODETTE BÉLANGER, MONIQUE ROBERT .....	51
FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC	
SYLVAIN MARCHAND .....	61
RICHARD MAHEUX .....	64
JEAN-DANIEL CLÉMENT .....	65
SÉBASTIEN BÉLAND .....	71
DROIT DE RECTIFICATION :	
DANY DUCHESNE, HYDRO-QUÉBEC .....	74
MICHEL BELHUMEUR .....	79

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5 Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de construction d'une ligne à 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais proposée par Hydro-Québec TransÉnergie.

10 Mon nom est Qussaï Samak, et j'ai reçu la charge de présider cette commission, et j'ai le plaisir de travailler avec mon collègue, monsieur Lafond, à ma gauche, membre à temps plein également au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15 Vous le savez probablement, le Bureau a reçu le mandat de madame la ministre, mandat de l'enquête et d'audiences publiques le 8 mai. Les travaux de la commission ont été entamés proprement parlant le 26 mai. Nous avons un mandat de quatre mois. Donc, madame la ministre attend notre rapport au plus tard le 26 septembre concernant ce projet.

20 Je vous présente rapidement les membres de l'équipe de la commission. D'abord, ceux et celles qui étaient avec nous à la première partie de l'audience remarquent que la salle n'a pas la même organisation. On n'a pas Hydro-Québec TransÉnergie qui propose le projet avec nous. Nous n'avons pas non plus une table de ministères, représentants des ministères et organismes publics. Ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas avec nous. Ils sont avec nous ce soir, certains du moins, mais dans la salle, parce qu'ils suivent les travaux de la commission, de la deuxième partie, sans nécessairement y prendre part activement. Ils pourraient intervenir tout à l'heure et je vais vous dire dans quel contexte ils pourraient intervenir.

25 À ma gauche maintenant, on a madame Maude Durand avec nous, analyste, qui contribue au travail à la charge d'analyse de la commission avec les autres analystes assignés : madame Julie Crochetière, monsieur Mathieu St-Onge et monsieur Yvon Deshaies. Et vous avez en arrière de la salle, madame Marie-Josée Méthot et madame Anne Lacoursière qui assurent la coordination administrative des travaux de la commission. Et madame Julie Olivier, membre de l'équipe, madame Olivier est conseillère en communication et assure les relations entre la commission et les médias. Et nous avons également avec nous ce soir madame Syltiane Goulet, stagiaire avec nous, qui partage sa première audience. Alors j'espère que ça va être éclairant.

30 Comme la première partie de l'audience, la deuxième partie de l'audience bénéficie du support technique d'abord de monsieur Pierre Dufour qui assure le lien qui nous permet de faire la diffusion en direct des travaux de la commission à travers la Toile sur le web et nous avons également la contribution des représentants de Centre de services partagés Québec.

40 Ce soir, nous avons le concours de monsieur Jean Métivier et de monsieur Daniel

Buisson, merci beaucoup. Et finalement, et non pas la moindre, madame Lise Maisonneuve, qui consigne tout ce qui se dit dans des transcriptions qui seront disponibles dans les jours qui viennent comme verbatim des échanges que nous allons avoir ce soir.

45

Alors, on a promis aux gens qui étaient avec nous la dernière fois, et j'ai essayé de dire aux participants que ce n'était pas le moment d'exprimer leurs opinions et leurs points de vue, etc., qu'on allait faire ça ensemble. Alors c'est ce soir qu'on va faire ça ensemble. Alors il y a des inscriptions pour faire des prestations et des présentations écrites ou orales. On va passer ça dans l'ordre d'inscription et je vais vous appeler. Le temps alloué à chaque prestation est autour de dix à quinze minutes.

50

Ceux et celles qui ont présenté des mémoires écrits, assurez-vous que les mémoires ont été lus, relus et analysés dans tous leurs détails. Donc, sentez-vous le besoin de faire une lecture intégrale des mémoires écrits, sinon finalement vous allez répéter des choses qu'on a déjà vues et vous allez utiliser le temps qui vous est alloué. Ça serait intéressant de s'attarder peut-être sur les points saillants, les points les plus importants, de manière à dégager plus de temps pour des échanges entre la commission et vous. D'accord ?

55

Évidemment, si on a le temps, on accorde la priorité aux gens qui sont inscrits avec nous à l'avance, étant donné que la commission, compte tenu de l'envergure, le travail qu'on a à faire et la demande, nous n'avons que sept intervenants ce soir pour deuxième partie de l'audience, s'il y a des gens qui aimeraient s'exprimer verbalement et décident de le faire séance tenante pour ainsi dire maintenant, et si on a le temps, on va accorder la priorité évidemment aux gens déjà inscrits, si on a le temps, on va le permettre. D'accord ?

60

65

Évidemment, je n'ai pas besoin de vous dire qu'on s'attend à ce que le tout se passe dans l'ordre, en bonne intelligence et dans un esprit de courtoisie mutuelle qu'on se doit. Et les règles habituelles de courtoisie, je n'ai pas besoin de vous les rappeler, d'ailleurs c'est assez évident.

70

La seule chose que j'aimerais ajouter avant de commencer, c'est qu'il va y avoir la possibilité de faire des corrections des faits. C'est-à-dire, s'il y a des propos ou il y a quelqu'un dans la salle qui estime que les propos contiennent des faits qui ne sont pas vrais, donc des choses factuellement erronées, la commission accorde un droit de rectification à quiconque pourrait vouloir se prévaloir de ce droit. Par exemple, Hydro-Québec TransÉnergie qui est avec nous ce soir. Alors, il ne s'agit pas de discuter des opinions. Je vais être précis. Je vais vous donner un exemple.

75

Si quelqu'un dit : « Hydro-Québec, l'année dernière, a exporté X tWh à l'extérieur du Québec sur les marchés hors-Québec, alors que le volume d'exportation était de Y », alors ça, c'est quelque chose qui mériterait une correction factuelle. Mais si quelqu'un dit : « Hydro-Québec exporte trop d'énergie à mon sens sur des marchés hors-Québec ou pas assez

80

85 d'énergie à mon sens sur des marchés hors-Québec », ça, ça ne fait pas l'objet d'une correction des faits. Alors j'espère que l'exemple est assez clair. Donc, j'invite ceux et celles qui voudraient se prévaloir de leur droit de corriger les faits, de se limiter à ça.

90 La commission pourrait permettre une mise au point factuelle qui faciliterait la compréhension des choses. Si, par exemple, deux intervenants, tour à tour, qualifient la même chose de trop ou de trop peu, je reviens à mon exemple d'exportation, si un citoyen me dit : « On exporte trop », un autre citoyen dit : « On n'exporte pas assez », Hydro-Québec le juge opportun pour l'intérêt public de venir nous dire : « Bien, le volume d'exportation est X % de l'ensemble de l'énergie électrique produite », la commission va accepter ça, pas comme correctif mais comme facteur factuel qui facilite la compréhension. On le fait de temps en temps. D'accord ? Alors, la commission exercera sa discrétion à ce niveau d'accepter ça ou pas.

95 Évidemment, après cette partie de l'audience, la phase de l'audience serait terminée mais la commission est en mode d'enquête jusqu'au dernier jour. Donc, l'audience publique finit mais on continue en mode d'enquête, on continue les analyses et évidemment le travail en vue de produire le rapport que madame la ministre attend de nous.

100 Je vous ajoute également que s'il y a des corrections des faits qui impliquent un travail de préparation, on peut recevoir ces corrections des faits jusqu'à une semaine à partir d'aujourd'hui. Donc vous avez jusqu'à mercredi de la semaine prochaine pour nous envoyer des corrections des faits, s'il y a lieu, ou si vous jugez pertinent de nous envoyer ça par écrit. Évidemment, si 105 quelqu'un voudrait faire une correction des faits actuellement et suivre ça par écrit par la suite, on recevra ça avec gratitude.

110 Vous savez que les documents sont toujours déposés aux centres de documentation qu'on vous a annoncés – la liste est en arrière, également au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à Québec, à la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal et évidemment sur le site web du Bureau – toute la documentation, toutes les questions qu'on a reçues, toutes les questions qu'on envoie et les réponses qu'on reçoit également, ainsi que vos mémoires, de même que les transcriptions de la première partie et de la deuxième.

115 Alors je crois avoir couvert l'essentiel. Donc sans plus tarder, de manière à réserver le plus de temps possible aux échanges, j'invite le premier intervenant ce soir, monsieur Michel Belhumeur, à venir présenter son mémoire. Il s'agit d'un mémoire écrit que monsieur Belhumeur a eu l'amabilité de nous envoyer à l'avance.

120 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Bonjour, Monsieur !

**LE PRÉSIDENT :**

125

Bonsoir, Monsieur Belhumeur, on vous écoute. Alors, comme je vous ai dit...

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

130

J'ai corrigé le mémoire, il y avait beaucoup de fautes. J'en ai remis une copie en arrière.

**LE PRÉSIDENT :**

135

Excellent !

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

140

J'ai rajouté des photos, puis des documents aussi annexés pour expliquer un peu ce qu'il y a dans le mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

145

Excellent ! Très bien. Comme je vous ai dit, on a lu votre mémoire très attentivement. Alors, sentez-vous libre de souligner les éléments saillants que vous aimeriez mettre en évidence, puis ça nous permettrait d'avoir des échanges pendant les quinze minutes qui viennent.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

150

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

155

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

160

Bon, je dis le présent texte est rédigé sous réserve d'erreurs et sans préjudice à la lumière des informations que j'ai pu obtenir dans le court laps de temps qui m'a été donné. J'occupe un emplacement au flanc d'une colline dans le rang La Fresnière. La qualité remarquable du paysage et la vue exceptionnelle ont fait en sorte qu'au cours des années, plusieurs personnes se sont établies à cet endroit-là.

Le rang de La Fresnière est une route panoramique. On y trouve des vergers, des vignobles, des musées. Tout au long de son parcours qui aboutit au lac des Deux-Montagnes,

165 cet itinéraire touristique est jalonné de magnifiques points de vue.

170 Au milieu des années 70, une rumeur circulait à l'effet qu'une sous-station électrique se construirait. Sans préavis, à l'hiver 77-78, le chantier de ce qui allait devenir le poste Chénier est mis en branle. Les travaux se déroulent jour et nuit dans un tintamarre inqualifiable et sans respect pour la qualité de vie des citoyens.

175 Suite à un répit de quelques mois, la mise en service du poste et le bruit qu'il engendre devient vite un élément perturbateur et annonce rien de réjouissant pour l'avenir. Il s'agit d'un bruit de fond à base fréquence, ponctué d'impulsion sonore. Tel un acouphène, ce bruit obsédant vous suit partout, jour et nuit.

180 Un comité de citoyens est formé et le service de protection de l'environnement intervient et émet des avis d'infraction. Hydro réplique et commande sa propre étude. Les mesures fournies par Hydro ne dépeignent pas un portrait exact de l'ambiance sonore vécue. Le bruit est ahurissant. Hydro confie le dossier à son service des relations publiques.

185 Après trois ans et demi de protestations sous forme de pétitions, affidavits, avis d'infractions, Hydro continue de nier toute responsabilité et certains prétendent même à Hydro que c'est un phénomène météorologique.

190 Finalement, à la demande d'un conseiller municipal, Hydro accepte de rencontrer les plaignants et promet à ce moment de remplacer deux groupes de transformateurs installés là temporairement et d'où origine principalement le bruit.

195 Durant la période de 83 à 90, deux accidents écologiques sont venus ternir la réputation de ce poste et démontrer qu'il y a des lacunes dans sa gestion. Dans le premier cas, il s'agit de l'explosion d'un transformateur suivie d'un déversement d'huile dans la rivière. Et dans le deuxième cas, c'est l'inductance XL-3 qui explose et qu'on laisse brûler en refusant aux pompiers de Mirabel d'intervenir, forçant ainsi certains résidants à évacuer leurs maisons.

200 Lors de ces événements, les dispositifs de sécurité d'Hydro n'ont pas fonctionné, ce qui a donné lieu à des situations absurdes. Plusieurs résidants avoisinants, désenchantés par ces nuisances et l'attitude d'Hydro ont quitté le secteur.

205 Le poste Chénier est situé en contrebas d'une colline, dans une unité de paysage agricole qui possède une faible capacité à dissimuler les équipements. Très accessible visuellement, ce type de paysage se définit par un relief plat. Les bâtiments du poste sont revêtus de tôle jaune orange, ce qui accentue leur visibilité.

205 Tout en ignorant complètement le secteur du rang de la Fresnière, pourtant compris dans la zone d'étude du projet Chénier-Outaouais, ladite étude ne fait nullement état des

nuisances générées par le poste Chénier, pas plus qu'elle ne se préoccupe du phénomène de propagation et d'amplification du bruit à distance. Sans compter que le problème de prolifération de pylônes au même endroit échappe entièrement à l'analyse.

210

Contrairement aux directives émises par le ministère, aucun des occupants des secteurs ci-haut mentionnés, sauf exception, n'a reçu les communiqués requis quant à la tenue des séances d'information et des audiences, ce qui infirme singulièrement la validité de cette étude d'impact.

215

Donc les transformateurs, les inductances du poste émettent un bruit de fond à basse fréquence. Cette nuisance se propage parfois à longue distance, selon la topographie de l'endroit et les conditions atmosphériques propices à la dispersion du bruit. Ce bruit pénétrant qui obsède le voisinage du poste, quoique moins lancinant qu'en 1980, n'en reste pas moins gênant et certains individus ne parviennent pas à s'y habituer.

220

Avec la mise en service projetée de transformateurs additionnels, nous avons des raisons de craindre l'élargissement de la plage horaire du fonctionnement de ces dispositifs. Pourtant, le promoteur continue d'ignorer l'ampleur de ces nuisances et ne prévoit aucune mesure d'atténuation pour régler ce problème.

225

La ligne projetée aura pour effet de modifier la régulation de tension au poste Chénier tout comme au poste Vignan et Outaouais. En conséquence, une incidence sur la fréquence des déclenchements des disjoncteurs pneumatiques est à prévoir.

230

Le promoteur dit qu'il ne peut pour l'instant quantifier l'augmentation du nombre de manœuvres de disjoncteur pneumatique au poste Chénier. En conséquence, il y a lieu de craindre dégradation du climat sonore dans les environs de ce poste.

235

Donc, les manœuvres se produisent soit pour isoler un dispositif ou au moment où la charge varie de façon importante, c'est-à-dire le matin et le soir. C'est également le matin et le soir que l'on rencontre les conditions propices à la propagation du bruit, telles que les inversions de température.

240

Ces disjoncteurs ont été installés il y a une trentaine d'années et leur durée de vie utile est d'environ quarante ans. Dans son raisonnement, le promoteur prend pour acquis qu'une fois que le paysage est pollué par des pylônes, le rajout d'une ligne de plus ne changera pas grand-chose à la qualité du paysage. Les nuisances visuelles venant des pylônes ne s'additionnent pas. Au contraire. Plus il y en a, plus ça obstrue le paysage. On ne peut pas dire qu'un pylône cache l'autre, surtout pas dans le cas présent. Les nouveaux pylônes renforcés sont constitués d'éléments plus étoffés, ce qui leur confère plus d'opacité et accentue leur intrusion dans le paysage.

245



250 Alors qu'il s'agit d'un projet de sécurisation et d'exportation devant rapporter des millions à Hydro, le seul prétexte qu'il reste au promoteur pour justifier ledit projet est le fait qu'il se ferait plus économiquement à l'intérieur d'une servitude acquise à une époque où les normes environnementales d'intégration au paysage n'existaient pas.

255 En se joignant au réseau électrique nord-américain, Hydro-Québec devient candidate aux attentats terroristes. Hydro-Québec se propose de vendre plus d'électricité à nos voisins du sud, eux qui font de leur approvisionnement énergétique une question de sécurité nationale. Pour atteindre cet objectif selon des critères imposés par le client, Hydro-Québec devra compléter la sécurisation de son réseau de transport et de répartition, et le mettre à l'abri à la fois des excès climatiques et de tout événement de nature imprévisible tel que des actes de sabotage.

260 Avec le changement climatique accéléré que l'on connaît, les risques qu'un événement comme le verglas de 1998 se reproduisent sont encore plus grands et imprévisibles et leur conséquence tout aussi inacceptable.

265 Les axes de transport d'énergie doivent être répartis à des endroits géographiquement distincts en opposition aux corridors constitués de lignes parallèles, point faible du réseau actuel. Il faut également disperser les postes de transformation et les sources d'alimentation. Ces énoncés font partie des orientations d'Hydro-Québec et de ses partenaires.

270 Le promoteur a rejeté son option Grand-Brûlé–Outaouais, dite variante ouest, pour des motifs d'ordre esthétique et d'acceptabilité sociale, sans tenir compte de l'impact sonore et visuel accru ici à Mirabel. Pourtant, cette variante aurait l'avantage de localiser la transformation du courant au poste Grand-Brûlé à un endroit plus approprié pour générer du bruit ; diversifier la source d'alimentation ; permettre le bouclage par un axe distinct.

275 Cette variante permettrait aussi un partage plus équitable de la charge sociale que constitue la présence de pylônes par ceux là même qui bénéficieraient le plus de ce projet.

280 Avec plus de cinq cents pylônes et douze lignes de transmission répartis sur leur territoire, les citoyens de Mirabel ont depuis longtemps atteint et même dépassé les limites de l'acceptabilité sociale de tel projet dans leur environnement. La variante Grand-Brûlé-Outaouais a déjà soulevé des difficultés d'acceptabilité sociale quant au tracé proposé, principalement à cause de la procédure déficiente d'information et de consultation du promoteur et aussi de son manque d'imagination dans la recherche de solutions de rechange.

285 Dans ce cas, Hydro-Québec aurait pu modifier certains critères de conception du projet Grand-Brûlé–Outaouais pour le rendre plus acceptable, par exemple en utilisant des pylônes tubulaires aux endroits appropriés. Je donne l'exemple du Vermont. Il existe une ligne de 450kV qui s'intègre très bien au paysage. Dans ce cas, le promoteur a plutôt offert un concept de

290 corridor rectiligne en forme de tranchée béante dans un milieu où la beauté du paysage prend tout son sens.

Attendu que des critères d'acceptabilité sociale et des préoccupations d'ordre esthétique ont présidé à la décision de rejeter d'emblée la variante ouest.

295

Attendu que les installations d'Hydro situées sur le territoire de Mirabel génèrent des nuisances visuelles et sonores dont l'ampleur dépasse les limites d'acceptabilité sociale.

300 Attendu qu'il y a à Mirabel autant de paysages dignes d'être préservés de la dégradation visuelle que dans toutes autres MRC concernées.

Attendu que tôt ou tard, l'axe distinct Grand-Brûlé–Outaouais devrait être conçu pour sécuriser le réseau.

305 Attendu que le promoteur n'a pas utilisé toutes les ressources nécessaires pour convaincre la population de l'Outaouais du bien-fondé de la variante ouest.

Attendu que l'éclairage intense du poste Chénier constitue une source de pollution lumineuse et un gaspillage d'énergie.

310

Attendu que l'option Chénier-Outaouais nécessite l'ajout d'équipements à l'intérieur du poste Chénier et que le rajout d'équipements à l'intérieur de ce poste constitue une justification pour y faire aboutir éventuellement d'autres lignes.

315 Attendu que le projet Chénier-Outaouais aura comme incidence la dégradation du champ visuel et de l'ambiance sonore autour de ce poste.

Attendu que deux accidents écologiques mal gérés et impliquant le poste Chénier ont conduit au rejet dans l'eau et dans l'atmosphère de matières dangereuses.

320

Attendu que la couleur criarde qui habille le bâtiment de ce poste accentue leur visibilité et que le poste Chénier contient des équipements vétustes et bruyants.

325 Attendu qu'en évaluation foncière, il y a des cas probants où des immeubles soumis à des impacts visuels négatifs et à la dégradation du climat sonore peuvent subir une dépréciation importante.

Attendu qu'avec le temps, le poste Chénier est devenu, de par son emplacement, une incongruité géographique et une source de conflits fonctionnels entre usages avoisinants.

330

Attendu que l'étude de ce projet est entachée de lacunes et de vices de procédure

découlant du fait que plusieurs occupants inclus dans la zone d'étude décrite au devis n'ont pas été informés et consultés suffisamment.

335 Je propose :

Que soit abandonné le projet de ligne 315kV Chénier-Outaouais en faveur de l'axe géographiquement distinct Grand-Brûlé–Outaouais.

340 Que l'axe de transport distinct Grand-Brûlé–Outaouais soit construit selon les critères les plus sévères d'intégration au paysage ;

Que cessent les activités d'expansion et de rajout d'équipements et de lignes dans et autour du poste Chénier.

345 Que l'équipement vétuste et bruyant de ce poste soit remplacé par des dispositifs silencieux et que les transformateurs soient placés dans des enceintes acoustiques.

350 Que Hydro-Québec réalise l'intégration architecturale des bâtiments existants avec le milieu agroforestier environnant.

Que Hydro-Québec protège et améliore le talus et l'écran végétal situé au sud du poste et que l'éclairage existant soit atténué et utilisé raisonnablement en cas d'urgence.

355 Que Hydro-Québec négocie avec la Ville de Mirabel une entente visant la formation de personnel compétent pour intervenir dans le poste Chénier.

Que Hydro-Québec assure le suivi environnemental de ce poste, de concert avec la Ville de Mirabel et un comité de citoyens.

360 Qu'à l'avenir, la population concernée soit mieux informée et consultée et ce, dans les meilleurs délais possible, pour faciliter la bonne compréhension des tenants et aboutissants de projet de cette envergure. Merci.

365 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Monsieur Belhumeur, et merci beaucoup pour votre contribution aux travaux de la commission. Restez avec nous, on a des questions à vous poser.

370 Mais avant, j'ai oublié de vous dire, avant qu'on continue avec les questions avec monsieur Belhumeur, que la web diffusion ce soir est un peu problématique parce que ça fait partie du contrat que nous avons avec cet établissement, le signal était là jusqu'à 17 h ce soir mais là, on a perdu le signal. Il paraît qu'il y a des travaux. Alors là, je vois qu'il y a du

375 nouveau ? Non. Alors on essaie de rétablir le signal mais, entre-temps, il n'y a pas de diffusion possible ce soir.

380 Correction. Le signal sonore fonctionne toujours. C'était les essais que nous faisons pour le signal visuel des travaux de la commission. Donc la web diffusion audio est toujours disponible. Merci, Monsieur Métivier. Merci beaucoup.

385 Alors, Madame Durand, est-ce que c'est possible de projeter le plan ? J'aimerais demander à monsieur Belhumeur de localiser exactement où sa résidence se trouve par rapport au poste Chénier. Alors, si vous voulez nous démontrer exactement où votre résidence se trouve ici, et à utiliser ce micro si besoin est.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

390 Ici, il y a le rang La Fresnière. Ça, c'est montée Robillard et la résidence est ici. Juste ici.

**LE PRÉSIDENT :**

395 D'accord. Alors « ici », madame Durand a pris note de l'endroit exact. Très bien. Merci. On a d'autres questions à vous poser. Monsieur Lafond ?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

400 Bonsoir, Monsieur Belhumeur ! Vous avez mentionné dans votre mémoire que, suite à la mise en service du poste Chénier, à ce moment-là il y a eu un comité de citoyens qui a été formé et qu'il y a aussi, suite à des plaintes auprès du service de l'environnement de l'époque, il y a des avis d'infraction qui ont été émis à Hydro-Québec. Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire quelles ont été les mesures entreprises par Hydro-Québec pour répondre à ces avis d'infraction ?

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

405 À ce moment-là, il y avait, je pense, au point de vue d'éclairage, il y avait onze pylônes de prévus d'éclairage, puis finalement il y en a eu sept. C'est ce qu'ils nous ont dit, qu'il y en aurait juste sept au lieu de onze.

410 Ils ont remplacé aussi, ils ont promis de remplacer des transformateurs qui avaient été installés temporairement. C'était des transformateurs qui venaient du poste Lévis, qui avaient été installés là en vitesse si on veut, mais que c'était des appareils problématiques. D'ailleurs, il y en a un qui a explosé avant même qu'ils aient eu le temps de le remplacer.

415 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Et le second a été remplacé ?

420 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Il a été remplacé par la suite.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

425 Par la suite. Maintenant, votre comité de citoyens, est-ce qu'il est encore en vigueur présentement ?

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

430 Non. Je vous dirais qu'il y a quasiment 80-90 % de ces gens-là qui sont soit décédés ou déménagés.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

435 Est-ce qu'il est de votre intention de remettre un comité de citoyens en vigueur ?

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

440 Je pense que oui. Ça serait bon de veiller au grain. J'en ai parlé au conseiller municipal et puis...

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

445 Il est mentionné aussi que contrairement aux directives du ministère, les résidants de la montée Rochon et de la montée Robillard et d'une bonne partie du rang Saint-Étienne n'ont pas reçu les communiqués requis quant à la tenue des séances d'information et encore les audiences.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

450 Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

455 Est-ce que ces rangs-là ou ces montées-là c'est-à-dire étaient dans la zone d'étude ?

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

Oui, c'est dans la zone d'étude.

460 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parce que je me suis informé auprès de notre conseillère en communication et madame Olivier m'a mentionné qu'il y avait eu deux mille avis qui avaient été envoyés à des résidants qui étaient dans la zone d'étude. Ces deux mille avis-là provenaient évidemment de la liste que  
465 Hydro-Québec avait transmise au BAPE. Donc, il y a eu quand même deux mille avis qui ont été envoyés. Peut-être juste pour spécifier un peu ce qu'il en était.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

470 Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Qu'est-ce qui vous incite à penser que la ligne projetée puisse avoir une incidence sur  
475 l'élargissement de la plage horaire du déclenchement des disjoncteurs pneumatiques ?

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

C'est l'expérience passée avec ce poste-là. C'est le vécu, ce qu'on a connu jusqu'à date,  
480 qui fait en sorte qu'il y a des bonnes raisons de croire qu'il va y avoir plus d'activité nécessairement. Puis il va y avoir de plus en plus de pylônes dans un paysage quand même qui mérite un peu de considération.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

485 Donc, vous craignez qu'il y ait un élargissement de la plage finalement.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

490 Oui. Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Vous dites aussi que les données climatiques cinquantennaires ne peuvent plus servir de  
495 modèle mathématique. Pourquoi ?

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

500 Bien, écoutez, moi je me fie à mes lectures, puis ce que je lis, j'entends, il y a beaucoup  
d'experts qui prétendent que c'est en train de virer fou, t'sais. La planète s'emballe. La biosphère,  
c'est pas gros. C'est mince comme une pelure de pomme. Ça, là, c'est présentement attaqué.  
On voit que le passage du nord-ouest va s'ouvrir. Le port de Churchill au Manitoba va fonctionner  
à l'année. Il y a des phénomènes extrêmes qui se produisent et puis il y a lieu de croire que ça va  
engendrer aussi des phénomènes climatiques extrêmes. Je peux me tromper mais je ne me  
505 trompe pas plus que ceux qui disent le contraire de moi.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

510 C'est bien. Vous mentionnez également que la visibilité du poste Chénier est accentuée  
par le fait que c'est de la tôle orangée.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

515 Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

520 Et à la fin de votre mémoire, vous suggérez qu'il y ait un aménagement architectural qui  
se confondrait avec l'environnement.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

525 Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Est-ce que vous pourriez m'expliquer un peu plus votre pensée, s'il vous plaît, là-dessus.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

530 C'est pas compliqué. Si on regarde à gauche du poste, le nouveau bâtiment qui est là, il  
est en tôle vert feuille. Même, ça m'a pris du temps à m'apercevoir qu'il était là. Les autres, bien  
c'est comme du orange Julep, ça jure. Puis c'est ça, le poste est arrangé comme ça. Les autres,  
tôle brune, tôle verte.  
535

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Est-ce que, relativement à cet aspect, vous en avez déjà discuté avec les gens d'Hydro-

540 Québec pour essayer de faire modifier ça ?

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

545 On en avait parlé dans le temps, il y a trente ans. On avait parlé de ça. Puis là, c'était pire parce que l'écran végétal n'avait pas poussé. Puis là, ce qu'on a fait, en fait, un des propriétaires, son terrain finit à la limite du poste, puis on a planté des arbres qui sont devenus assez gros. C'est des épinettes. Ça, ça cache le poste à l'année mais seulement que du côté est, seulement en partie. C'est sûr que si le talus et l'écran végétal disparaissent, l'été, on va le voir plus avec la tôle jaune orange.

550 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Donc, selon vous, ce serait intéressant que peut-être Hydro envisage de modifier cette couleur-là pour que ça se fonde plus dans l'environnement.

555 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Bien, s'il était vert comme l'autre, on ne le verrait même plus.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

560 Ça serait moins agressant pour vous, je présume ?

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

565 Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

J'ai une dernière question, Monsieur le Président.

570 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y. Allez-y.

575 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

580 Vous souhaitez également que les disjoncteurs pneumatiques soient immédiatement remplacés. Hydro-Québec s'est engagée à les changer au fur et à mesure qu'ils briseraient. Est-ce que ça vous satisfait ?



**M. MICHEL BELHUMEUR :**

585 Ce que j'ai vu à date, je ne sais pas si c'est ça qui brise, mais j'ai été témoin à deux reprises des arcs électriques prolongés. On parle d'un arc électrique qui va durer un trois, quatre heures. C'est assez puissant. Je vous le dis, en pleine nuit, ça éclaire comme le soleil quasiment. Je ne sais pas si c'est ça qui a fait défaut mais il y en a au moins à deux reprises qu'il y a eu des incidents comme ça.

590 Moi, je trouve que rendu à... quarante ans, on dit quarante ans presque atteint leur vie utile, on a déjà trente ans de fait. Et puis, depuis qu'on s'est vus la dernière fois, sur une vingtaine de jours que j'étais là, il y a eu six incidents où les disjoncteurs – six incidents à des heures disons inconvenables, le matin ou le soir – il y a eu six incidents comme ça. On parle de quatre à dix coups de tonnerre. C'est l'équivalent d'un coup de fusil dans votre cour arrière. Ça donne ça comme résultat, comme bruit.

595

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait.

600 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Ça, j'ai bien hâte que ça parte.

**LE PRÉSIDENT :**

605

D'accord. J'ai une dernière question, Monsieur Belhumeur. Vous mentionnez à la page 6 de votre mémoire, vous faites référence à une étude de bruit à propos du sujet du bruit.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

610

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

615

Dans votre requête, en annexe, il y a quelques références aussi à une étude de bruit. Est-ce la même étude à laquelle vous faites référence ? Et ça remonte à quelle année ça ?

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

620

Il y a eu une étude de bruit faite par Hydro-Québec par un monsieur Mignerou, un acousticien, un professeur à l'université Laval, en tout cas. Je parle de cette étude-là. Ça, c'est l'étude que Hydro avait commandée. Ils sont venus faire deux lectures chez nous, mais à chaque fois qu'ils sont venus faire des lectures chez nous, il n'y avait pas de bruit.

625 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

630 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Et ils ont tiré des conclusions à partir de ça. Les deux dates qu'ils mentionnent, je les ai vus, j'étais là, puis il n'y avait aucun bruit.

635 **LE PRÉSIDENT :**

C'était encore une fois en quelle année ça ?

640 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

En 82, je pense.

**LE PRÉSIDENT :**

82, d'accord. Merci beaucoup.

645

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

Ça m'a fait plaisir.

650 **LE PRÉSIDENT :**

Merci encore, Monsieur Belhumeur, pour votre contribution.

Alors j'invite monsieur Béland à venir. Bonsoir, Monsieur Béland !

655

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Bonsoir !

660 **LE PRÉSIDENT :**

Ça nous fait plaisir de vous revoir. Nous voilà. Parce que la dernière fois, j'ai été obligé de répéter à plusieurs reprises qu'on va avoir tout le temps de saisir correctement vos opinions, etc. Le moment est venu. Et avant que vous arriviez, j'ai dit à l'auditoire que ceux qui ont présenté des mémoires écrits, que leur mémoire était lu et relu et relu à plusieurs reprises et analysé. Donc...

665

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

670 Vous l'avez lu au complet donc ?

**LE PRÉSIDENT :**

675 Est-ce qu'on l'a lu au complet ?

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Oui ?

680 **LE PRÉSIDENT :**

On lit tous les mémoires qui nous sont envoyés par écrit, au complet, plusieurs fois et plusieurs personnes.

685 **M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

C'est bien, parce que je me suis déjà présenté dans une commission parlementaire à Québec et les gens qui étaient là...

690 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Béland, vous m'obligez de... je ne voulais pas vous interrompre. Alors, s'il vous plaît, juste pour terminer, restons au sujet qui nous concerne. On a quinze minutes à peu près. Sentez-vous libre de souligner les éléments saillants que vous aimeriez mettre en évidence, 695 manière à dégager du temps pour nous pour les échanges et les questions. Alors, il n'y a pas besoin de lire votre mémoire. On l'a lu en détail et vous allez voir quand on aura des questions ensemble.

700 Peut-être aussi j'aimerais, avant de commencer, dire quelques éléments à propos des doléances que vous avez exprimées, peut-être vous allez pas les répéter. Alors première chose, vous faites référence à la rencontre avec les requérants qu'on a eue ensemble par téléphone et vous dites que je vous ai dit qu'il n'y a pas matière à s'inquiéter. Je ne me rappelle pas d'avoir dit ça parce que sinon nous sommes ici pour évaluer de façon critique les projets qui font partie de nos mandats. Alors nous sommes très intéressés comme commission d'entendre les contre- 705 analyses et les évaluations critiques des impacts des projets, sinon on perd notre raison d'être.

Il est vrai que je vous ai dit que Hydro-Québec n'en est pas à sa première. Ça, c'est vrai. Alors je tiens tout simplement pour les fins du verbatim de préciser ça.

710 Deuxièmement, comme je vous ai dit la dernière fois, les frais de stationnement pour la  
première partie de l'audience au Château Montebello, ça a été une surprise pour nous, parce que  
jusqu'à la dernière minute, il n'était pas question de charger des frais de stationnement. Je l'ai dit  
en public, surtout que les deux tiers du stationnement étaient libres, et c'est pour ça qu'on a  
715 changé le lieu, pour permettre aux gens de participer sans avoir à défrayer des coûts de  
stationnement.

Et troisième petite mise au point que j'aimerais faire, vous avez exprimé aussi des  
doléances dans votre mémoire à propos de la période estivale pour la tenue de cette partie de  
l'audience. Malheureusement, nous n'avons pas de contrôle là-dessus. On reçoit des mandats  
720 du ministère, de madame la ministre. On a quatre mois. Donc, le calendrier n'appartient pas  
vraiment aux conditions du BAPE. Cela dit, voilà, les mises au point sont faites. Alors, on vous  
écoute.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

725 Le quinze minutes part maintenant ou...

**LE PRÉSIDENT :**

730 Non. Il part maintenant le quinze minutes, Monsieur Béland. On est quand même  
raisonnable.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

735 O.K. Bonsoir et merci de nous allouer du temps pour écouter ce qu'on a à dire.  
Évidemment, je ne lirai pas mon mémoire ce soir, de toute façon, on n'aurait pas le temps.

Donc, en décortiquant en détail l'étude d'impact fournie par Hydro-Québec, j'ai été déçu.  
Bien, « déçu », ce n'est pas assez fort. J'ai été profondément choqué de la faiblesse de l'étude,  
740 des grands manques, des trous qu'il y avait dans l'étude, des approximations, des détails qui  
manquaient. Plus je m'amusais à décortiquer, puis même tantôt pour me préparer, j'ai relu des  
textes, puis là j'ai trouvé d'autres incohérences, d'autres informations qui manquaient. Ça m'a  
choqué.

745 Mais j'ai été particulièrement outré de voir que le ministère de l'Environnement avait  
accordé la recevabilité de l'étude d'impact alors qu'il y a plein de renseignements qu'on n'avait pas  
obtenus, alors qu'on ne sait pas quelle quantité de pesticides qui va être utilisée parce que  
l'évaluation va être faite avant le début des travaux d'Hydro-Québec. Donc, on ne sait pas quelle  
quantité de pesticides va être déversée aux cinq ans dans l'environnement. On ne connaît pas la  
750 grandeur des milieux humides, la superficie des milieux humides qui va être affectée par les  
travaux d'Hydro-Québec.

755 Ça, c'est une autre affaire. Comment ça se fait que pour l'ensemble de l'étude, on étudie ce qui se fait dans la zone d'étude, c'est-à-dire une bande de quatre kilomètres de long, puis quand on étudie dans l'étude d'impact les questions relatives aux milieux humides, on regarde uniquement le milieu humide qui se trouve sous l'emprise et on ne va pas regarder plus loin si, à un ou deux kilomètres, il y aurait un autre milieu humide. Ça, c'est une incohérence totale.

760 Il y a aussi la question de la participation du public. Donc dans l'étude d'impact, à la page 7.1, on peut lire ceci :

765 *Hydro-Québec a élaboré un programme de participation publique dans le cadre du projet de la ligne Chénier-Outaouais. Les objectifs poursuivis consistaient à informer les milieux touchés par le projet et à les consulter en vue de tenir compte – tenir compte – dans toute la mesure du possible des préoccupations et des commentaires formulés dans la prise de décision.*

770 Donc on est en droit de penser que si on émet des commentaires pour diminuer les impacts sur l'environnement, si on fait des suggestions, Hydro-Québec devrait en tenir compte. C'est ce qu'on nous dit ici.

Or, dans une lettre adressée à madame Méthot – qui est la coordonnatrice du BAPE en réponse à certaines questions qui avaient été évoquées lors de la première audience – donc le porte-parole et chef de projet d'Hydro-Québec TransÉnergie, Dany Duchesne, répond ceci :

775 *Compte tenu de tout ce qui vient d'être démontré, Hydro-Québec ne peut mettre en place des mesures particulières, autres que celles présentés dans l'étude d'impact durant la construction ou pendant l'exploitation de la ligne Chénier-Outaouais.*

780 Donc, Hydro-Québec ferme la porte à toutes sortes de possibilités de mesures d'impact ou d'atténuation qu'on pourrait ajouter au projet pour le bonifier. Donc, à partir de là, moi, quand j'ai lu ça, je suis tombé à en bas de ma chaise. Je me suis dit : bon, ça y est. Qu'est-ce que je vais faire au BAPE ? Je vais perdre mon temps si je ne peux pas proposer des mesures d'atténuation particulières qui vont être analysées par le BAPE et ensuite soumises à Hydro-Québec, et que Hydro-Québec ferme la porte à toutes sortes de mesures d'atténuation qui seraient possibles, comme, entre autres, éliminer les pylônes à l'intérieur d'un milieu humide pour éviter les impacts graves sur le milieu humide.

790 Donc à partir de cela, on peut se demander quel jeu joue Hydro-Québec devant le BAPE en pleine période d'audiences publiques que de spécifier : « Non, on ne mettra pas de mesures particulières outre ce qu'il y a dans l'étude d'impact. »

Or, quand on va dans l'étude d'impact, qu'est-ce qu'il y a ? Il y a les clauses

795 normalisées environnementales d'Hydro-Québec. En fait, c'est pas grand-chose, c'est le cadre habituel d'Hydro-Québec. Donc dans l'étude d'impact, on retrouve des mesures particulières. Donc outre le cadre du général d'Hydro-Québec en matière d'environnement, qui est absolument rien pour la protection des habitats fauniques, on retrouve des mesures particulières.

800 Donc dans les mesures particulières, qu'est-ce qu'on retrouve ? Absolument rien pour les habitats fauniques, les espèces menacées qui vont être détruites. Donc les habitats notamment du carcajou, je n'ai pas vu de mesures particulières pour venir en aide à l'habitat du carcajou qui se trouve à peu près dans la zone où Hydro-Québec va travailler et où l'autoroute 50 se développe. Ça, c'est aberrant. Des carcajous, il n'y en a quasiment plus au Québec. La dernière observation ici au nord de Montebello s'est faite en 94. Puis dans l'étude d'impact, j'ai vu que –  
805 bien, je ne sais pas si c'est Hydro-Québec – mais les coordonnées de l'habitat du carcajou ont été biffées. Ça, je m'explique mal pourquoi.

**LE PRÉSIDENT :**

810 Fait par qui ?

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

815 J'ai aucune idée. J'ai été obligé de gratter le correcteur pour voir la latitude et la longitude où l'habitat avait été trouvé. Donc j'ai trouvé des incohérences. J'ai trouvé des manquements graves à l'étude d'impact, des trous béants. Je ne comprends pas comment ça se fait que ça a été jugé recevable par le ministère de l'Environnement.

820 Je vais revenir à mon mémoire, je vais peut-être faire un tour de piste rapidement. Donc dans mon mémoire, j'ai étudié la raison d'être du projet, dans un premier temps, où on essayait de la part d'Hydro-Québec de justifier le projet et on s'appuyait uniquement sur une chose : la Politique énergétique du Québec.

825 Alors, comme j'ai fait valoir dans mon mémoire, est-ce qu'on peut s'appuyer uniquement sur une politique qui n'est pas une loi, qui n'est pas un règlement, qui est une visée générale d'un gouvernement pour justifier un projet ? Bien, si on répond oui, ça veut dire qu'à chaque fois que Hydro-Québec va avoir des projets de cette nature-ci, il va pouvoir juste dire : « Ah ! Bien, on justifie notre projet parce que le gouvernement du Québec a une politique énergétique...

**LE PRÉSIDENT :**

830 Une stratégie.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

835 ... une stratégie, puis c'est ça notre justification. » Selon moi, si on s'embarque là-  
dedans, on s'embarque dans un cul-de-sac, et le rôle du BAPE, en ce qui concerne les projets  
d'Hydro-Québec, vient de s'effacer. On ne peut pas appuyer un projet uniquement sur une  
politique gouvernementale, qui n'a même pas fait l'objet... qui a fait l'objet d'une commission  
840 parlementaire, etc., mais qui n'a pas fait l'objet de grand débat de société. Il n'y a pas eu de  
commission itinérante qui a fait le tour du Québec pour savoir est-ce que les gens sont prêts à  
sacrifier les grands rivières du Québec qui restent, La Romaine, le Eastmain I qui vient de  
procéder à la dérivation de la Rupert, il n'y a pas eu de grand débat de société.

845 Or, en parlant avec les gens, on se rend compte que les gens ne sont pas  
nécessairement contre le projet ici, parce qu'ils se disent : Ah ! On peut exporter de l'électricité, si  
c'est pour remplacer l'électricité produite par le charbon ou les centrales nucléaires aux États-Unis  
ou en Ontario, etc., ce n'est pas une mauvaise chose qu'on leur fournisse de l'hydroélectricité.

850 Bon, cette affirmation-là est basée sur quoi ? Elle est basée sur une fausse information  
que la population a, une fausse idée de l'hydroélectricité, comme quoi c'est une énergie verte. Il  
y a eu une série d'articles intéressants au début des années 2000 sur la production des gaz à effet  
de serre par les barrages d'Hydro-Québec, gaz à effet de serre qui, au niveau international, ne  
sont pas comptabilisés actuellement dans les émissions des gaz à effet de serre des pays  
855 producteurs d'hydroélectricité mais qui vont l'être à partir de 2012.

860 Donc à partir de là, on peut dire : « On a un faible taux d'émission de gaz à effet de serre  
au Québec » mais actuellement, on ne calcule pas la part fournie par les grands réservoirs  
artificiels créés par Hydro-Québec. Puis on évacue par la même occasion, en disant qu'on crée  
de l'énergie verte avec l'hydroélectricité, les impacts des barrages sur le réchauffement de l'eau,  
sur la pollution de l'eau, sur la destruction des rivières, sur la destruction des habitats fauniques,  
sur le réchauffement planétaire de façon globale. Donc il est complètement faux de dire que  
l'énergie électrique, c'est une énergie verte.

865 Donc à partir de là, est-ce que l'hydroélectricité vendue au Québec, c'est certes moins  
pire peut-être que les productions de charbon, c'est probablement moins pire aussi que les  
centrales thermiques et les centrales nucléaires, mais est-ce que véritablement ça va diminuer la  
capacité de production ? Est-ce que les États-Unis vont diminuer, par exemple, leur production au  
charbon ? Il n'y a rien du tout qui indique que ça va être le cas. Au contraire. Il y a même des  
nouvelles centrales qui ont repris, qui ont été rénovées au cours des dernières années, au cours  
870 des dernières décennies. Il n'y a rien qui indique que si on exporte de l'électricité, ça va faire  
fermer des centrales nucléaires ou des centrales.

Donc toute cette stratégie-là énergétique, elle est toute basée sur du ouï-dire. Donc que  
l'énergie est supposément plus verte, etc., puis qu'il n'y a pas d'impact sur l'environnement. À

875 telle enseigne que, dans son étude d'impact, Hydro-Québec dit dans son sommaire :

*Selon une étude, le projet n'aura aucun impact majeur sur le milieu. Les impacts résiduels de longue durée sont presque tous d'importance mineure ou négligeable.*

880 Bien voyons donc ! Ils vont déboiser deux cent trente-sept hectares de forêt dans des secteurs – ils l'ont dit eux-mêmes dans leur étude d'impact – où il se trouve des espèces menacées, puis en nombre assez important, des espèces vulnérables et des espèces qui vont probablement s'ajouter à la liste québécoise des espèces menacés d'ici quelques années. Donc on va détruire des habitats fauniques. Il n'y a pratiquement pas de mesures d'atténuation pour  
885 essayer de conserver ces habitats-là.

Ils vont étendre des pesticides à tous les cinq ans de façon importante, ils parlaient pour la ligne actuelle et la ligne projetée, on parlait d'à peu près 50 % d'utilisation de phytocides pour le contrôle de la végétation et 50 % de déboisement mécanique. Ils vont détruire les paysages, ils  
890 vont affecter des cours d'eau avec les pesticides, avec le mercure qui va se dégager du déboisement et là, ils prétendent qu'il n'y aura pas d'impact. Ben voyons donc ! En tout cas. C'est nous prendre pour des cruches, je pense, que d'écrire ça comme ça. Si à tout le moins ils avaient pu nuancer leurs propos. Mais non. Il n'y aura pas d'impact majeur.

895 Écoutez, déboiser deux cent trente-sept hectares, puis prétendre qu'il n'y aura pas d'impact majeur, alors qu'on va détruire des habitats fauniques d'espèces menacées, puis des espèces floristiques aussi menacées qui se trouvent dans la zone d'étude vont être grandement affectées, alors qu'on n'a même pas d'étude précise sur combien d'espèces vont être affectées directement comme ça. Les études sont plutôt vagues.

900 On ne sait pas si Hydro-Québec... bien, il n'y a aucune mesure particulière est-ce que Hydro-Québec va délocaliser les espèces menacées pour les relocaliser dans un endroit protégé ? Il y a même un projet de réserve écologique qui, étant donné que les négociations entre le ministère de l'Environnement et le propriétaire du terrain ne sont pas terminées, c'est comme si la  
905 réserve écologique n'était pas projetée, donc ce n'est pas tenu en compte dans l'étude d'Hydro-Québec.

Donc je m'arrête ici pour avoir plus de temps pour échanger avec vous.

910 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, très bien. Très apprécié. D'abord, premièrement, à la manière comme je l'ai dit à monsieur Belhumeur, la commission apprécie votre contribution. Vous avez investi beaucoup de temps et ça dénote un engagement en faveur de la chose publique qui mérite d'être  
915 souligné.



**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Merci.

920

**LE PRÉSIDENT :**

Cela dit, vous avez à certains endroits... vos propos vous appartiennent évidemment, et dans des travaux d'une commission comme la nôtre, les participants sont responsables de leurs propos et, en ce sens-là, il y a certains propos, sans être carrément diffamatoires, sont disons – comment je peux dire ça – bien choisis pour souligner votre mécontentement. Je ne juge pas la pertinence.

925

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

À votre égard ou à l'égard...

930

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non, non. En général. En général. Alors, je vais vous demander, si vous jugez la chose pertinente, de peut-être nous envoyer une autre copie de votre mémoire avec certaines de ces choses... je vous laisse évidemment, vous êtes parfaitement capable de déceler. Par exemple, vous dites : « Radio-Cadenas » dans le mémoire. Je ne sais pas si c'est une erreur de dactylographie...

935

940

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Probablement.

945

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Très bien.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

L'expression n'est pas de moi.

950

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, vous nous donnez l'autorisation de corriger ça ?

955

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Les correcteurs informatiques, des fois, ça fait...

960

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Très bien. Alors cela dit, juste pour vous dire que parfois - là, je vous dis ça en tant que citoyen maintenant – vos propos retiennent toute leur pertinence avec ou sans parfois de mettre ou envoyer une flèche comme ça. Mais de toute façon, alors cela dit...

965

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Regardez, je me base sur quelque chose, par rapport à Radio-Canada...

970

**LE PRÉSIDENT :**

Il a dit « Radio-Canada », on a des témoins ici là !

975

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Oui. Donc, dans un reportage à un moment donné qui portait sur la construction d'un barrage sur la Côte-Nord, Bernard Derome avait déclaré en ouverture, avant le reportage du journaliste : « Personne ne peut être contre ça. L'hydroélectricité, c'est de l'énergie verte. » Alors, vous venez de prendre le lecteur de nouvelles, donc on travaille d'informer la population et puis il vient d'apporter un biais très clair, et puis l'opinion de la population se fonde sur la répétition de ce genre de commentaire-là. Et puis, dans le reportage, le journaliste terminait avec une phrase semblable.

980

985

Donc vous avez un reportage qui dure à peu près quinze secondes, plus une entrée qui dure à peu près quatre, cinq secondes, vous avez vingt secondes qui portent sur un sujet et en, vingt secondes, deux opinions...

**LE PRÉSIDENT :**

990

D'accord.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

995

... dans le même sens...

**LE PRÉSIDENT :**

1000

D'accord.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

... qui peuvent être très légitimement défendues. Dans le cas contraire, on peut défaire l'argumentation des journalistes et puis, bon.

1005

**LE PRÉSIDENT :**

Compris. D'accord. J'ai une question ou deux. Monsieur Lafond, allez-y.

1010

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Allez-y, Monsieur le Président, et je continuerai par la suite.

**LE PRÉSIDENT :**

1015

D'accord. Ma première question, vous voulez que l'on rejette ce projet sans appel. Est-ce qu'il y a une catégorie d'impacts en particulier qui serait à elle seule suffisante pour afficher une fin de non-recevoir à ce projet ? Ou est-ce que ce sont les cent quelque ou deux cents quelque hectares ? Est-ce que ce sont les espèces menacées qu'il reste à clarifier à 100 % ? Est-ce que ce sont les champs magnétiques ? Quelle catégorie vous inquiète le plus pour justifier un rejet de ce projet ?

1020

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

1025

Le milieu humide.

**LE PRÉSIDENT :**

Le milieu humide. D'accord.

1030

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

C'est le milieu le plus fragilisé, le plus détruit actuellement au Québec, mise à part la forêt boréale. Et puis il n'y a pas grand mesure d'atténuation, Hydro-Québec l'a dit dans son étude d'impact, il n'y a pas grand mesure d'atténuation possible quand on traverse un milieu humide de plusieurs hectares. Donc il faut qu'ils circulent à l'intérieur. Ils vont le faire pendant l'hiver, etc. Mais c'est sûr, ils ne vont pas déboiser un milieu humide.

1035

Mais il y a des problèmes avec les milieux humides. Premièrement, le ministère de l'Environnement leur a dit clairement dans une lettre que leur définition, la propre définition d'Hydro-Québec qui a réinventé les milieux humides était trop restrictive. Donc Hydro-Québec a éliminé de son étude les milieux humides comme les milieux forestiers humides et les milieux

1040

arbustifs humides pour s'en tenir à la définition de marécages. Donc...

1045 **LE PRÉSIDENT :**

S'il y avait, vous savez il y a une Politique québécoise en matière de protection des milieux humides, et s'il y avait des mesures pour les impacts résiduels qui ne sont pas... qui sont irréductibles – je vais dire ça comme ça – s'il y a des mesures de compensation ailleurs pour que la perte soit l'équivalent perte zéro en matière de fonction écologique et de service écologique...

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Vous n'aurez pas de perte 0 % quand vous traversez. Parce que l'autre côté du milieu humide, qu'est-ce que Hydro-Québec va faire ? Il va déboiser avec une bande riveraine de vingt mètres. Il va étendre des pesticides qui vont inévitablement se retrouver dans les milieux humides, etc., etc. Donc les mesures d'atténuation, il n'y a pas de mesure d'atténuation comme, par exemple, l'altération du paysage. On ne peut pas... un pylône, c'est un pylône. Une ligne, c'est une ligne.

Puis comme j'expliquais dans mon mémoire, c'est vrai qu'il y a une ligne existante. Mais deux pylônes juxtaposés, ce n'est pas deux fois plus laid. C'est plus laid à la puissance 2. Donc, plus on élargit l'altération du paysage, plus ça devient visible. Donc on ne peut pas juste dire que deux pylônes juxtaposés, au point de vue d'un paysage, c'est laid, puis ça va être deux fois plus laid que s'il y en avait juste un. Non, non. C'est beaucoup plus que ça. Parce qu'il y a des secteurs où on en a trois de large, quatre de large. Donc là, l'altération du paysage, c'est exponentiel. Ça ne s'additionne pas. Vous ne pouvez pas juste additionner.

**LE PRÉSIDENT :**

1070 Oui.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

1075 Bon, est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation possibles pour les champs magnétiques? Il n'y en a pas.

**LE PRÉSIDENT :**

1080 Et c'est là où j'aimerais enchaîner avec la question.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Oui.

1085

**LE PRÉSIDENT :**

1090

1095

Vous savez, vous avez dans le traitement de ce sujet, vous vous êtes référé à l’OMS, à l’Organisation mondiale de la santé, besoin de recherche, controverse et tout ça. Si je limite ça de façon économe, le sujet autour duquel il y a une discussion, ça concerne les impacts par rapport à la leucémie infantile, et il y a un point d’accord entre tous, malgré la controverse, que dans des champs magnétiques en bas de ,4 microtesla, ce problème n’est pas soulevé. C’est-à-dire, l’association statistique contestée ou discutée est pour des champs magnétiques au-delà de ,4 microtesla, ce niveau de champ magnétique étant associé à l’arrière-fond, bruit de fond dans des grands centres urbains au Canada, en Europe, etc., des pays industriels.

1100

Ma question est la suivante : pour cette ligne proposée dans le corridor déjà affecté, est-ce que vous connaissez s’il y a des endroits de concentration d’enfants – par enfant, 1 à 16 – dont l’emplacement géographique les exposerait à des champs magnétiques au-delà de ,4 microtesla, qui seraient attribuables à cette ligne? Ou à une ligne jumelle juste à côté.

1105

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Je vais vous répondre...

1110

**LE PRÉSIDENT :**

Avec le trajet de...

1115

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Je ne peux pas vous répondre précisément.

1120

**LE PRÉSIDENT :**

D’accord.

1125

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Mais je vais vous répondre par une anecdote. Quand j’étais jeune, je restais à trois kilomètres d’une ligne d’Hydro-Québec. J’ai passé ma jeunesse sous ces lignes-là à jouer avec mes amis, avec mes copains. On vivait pratiquement là durant nos journées, surtout pendant l’été. Si mes parents avaient su qu’il y avait un risque – même s’il n’est pas prouvé – qu’il y avait un risque potentiel, ils ne m’auraient jamais laissé aller jouer là. Et puis j’ai passé ma jeunesse là. C’est quoi les impacts sur ma santé aujourd’hui? Je le sais pas. Si un cancer

se déclare un jour, je ne le sais pas si c'est attribuable à ça...

**LE PRÉSIDENT :**

1130

Oui, d'accord.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

1135

... mais il y avait effectivement des odeurs de pesticides, qu'on ne savait pas c'était quoi quand on était jeunes. On trouvait que ça sentait drôle. Parce qu'on se faisait des cabanes sous l'emprise d'Hydro-Québec, puis on jouait là. Alors on jouait dans les pesticides et on jouait sous les champs électromagnétiques.

1140

Le long d'une ligne d'Hydro-Québec, s'il y a des terrains privés alentour, c'est accessible par la forêt. Il y a toujours toutes sortes de sentiers qui mènent là. Tout le monde utilise ces sentiers-là.

1145

Donc les enfants, probablement les enfants... même si on avait une réponse à votre question aujourd'hui, la ligne va être encore là dans soixante-quinze ans. Donc le développement futur, je ne le sais pas. Mais ce que je sais, c'est que l'étalement urbain qui va venir avec l'autoroute 50 va probablement amener des développements résidentiels à proximité de l'autoroute. Donc, proches de la nouvelle ligne.

1150

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous êtes un homme bien averti, Monsieur Béland, vous savez aussi bien que moi probablement qu'il y a des champs magnétiques autour des enfants à l'intérieur des maisons qui sont bien beaucoup plus élevés que ça.

1155

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Oui.

1160

**LE PRÉSIDENT :**

Un enfant qui évolue à côté d'un routeur sans fil dans la maison, que ça soit des...

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

1165

Mais l'étude, ce n'était pas ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1170 Non, je comprends. D'accord.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

1175 Je suis conscient de ce problème-là, j'en parle, j'effleure le sujet en disant qu'on assiste à une multiplication des tours à micro-ondes, puis des tours de télécommunications un peu partout en ville mais aussi en campagne, c'est le cas dans ma municipalité. Ça, c'est un autre débat selon moi. Ça ne veut pas dire que...

1180 Puis le problème de la ligne d'Hydro-Québec, c'est que si on reculait trente ou quarante ans en arrière, il n'y aurait peut-être pas de problème. Mais la donne a changé. L'environnement est une préoccupation dont on doit tenir compte. La prolifération des ondes qui nous entourent est aussi une préoccupation dont on doit tenir compte. On ajoute avec ce projet-là une pression supplémentaire sur l'environnement et sur la santé humaine, et puis on doit se demander : est-ce que la capacité de support du milieu peut accueillir cette nouvelle  
1185 ligne-là? Et ma réponse, après analyse du dossier, est non.

Donc, vous me demandiez tantôt : est-ce qu'il y a un élément? C'est difficile de dire...

**LE PRÉSIDENT :**

1190 D'accord.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

1195 ... c'est les milieux humides. C'est le déboisement. C'est la possibilité pour les champs magnétiques. Mais évacuons les champs magnétiques, parce que c'est un domaine très controversé. Il y a eu 25 000 articles dans les trente dernières années de publiés sur le sujet et personne ne semble s'entendre sur le sujet. Mais, selon moi, dans un cas comme ça, c'est le principe de précaution qui devrait s'appliquer.

1200 Mais si on parle du déboisement, si on parle des pesticides, je pense avoir fait la démonstration dans mon mémoire que, contrairement à ce que Hydro-Québec a déclaré devant les audiences du BAPE et à la soirée d'information du 2 avril, qu'il y avait matière à s'inquiéter au niveau de l'utilisation des pesticides. Hydro-Québec avait déclaré qu'il n'y avait pas de danger pour la santé humaine, qu'il n'y avait pas de danger pour l'environnement, que  
1205 le Round Up et le Garlon étaient des produits qui étaient biodégradables, etc., je pense que dans mon mémoire, j'ai fait la démonstration que ce n'était pas vrai. Donc à partir de là, on peut s'interroger.

1210            Puis ils ont aussi mentionné dans leur étude d'impact – et puis ils l'ont mentionné aussi à la première partie de l'audience – que ce n'était pas possible d'éliminer les pesticides. Donc à partir de ce moment-là, ça va être quoi l'impact?

1215            Il y a déjà des contaminations dans les puits privés – et c'est le cas chez moi – et puis dans les puits municipaux. Quand les pesticides vont se retrouver à l'endroit ou dans les rivières où les municipalités de la région puisent leur eau, un petit peu comme disait un organisme à un moment donné devant un comité à la Chambre des communes : « Il va falloir investir massivement pour changer la technologie pour traiter ces eaux-là pour éliminer les pesticides. » C'est inévitable. Les pesticides vont se retrouver dans notre eau, on ne peut pas dire le contraire.

1220            Et puis je vous invite à apporter une attention particulière au jugement contre Monsanto qu'il y a eu à Lyon, à la Cour de Lyon. C'est sûr que ça va aller en appel, c'est évident, une multinationale comme Monsanto ne va pas se laisser acculer au pied du mur, mais quand même c'est que la Cour, avec les experts qu'elle a entendus, a considéré que le produit n'était pas biodégradable. Donc...

**LE PRÉSIDENT :**

1230            D'accord. Bon, Monsieur Lafond?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

1235            Merci Monsieur Samak. Vous venez juste de mentionner que votre puits était contaminé. Est-ce qu'il est contaminé par les pesticides?

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

1240            Par des produits chimiques, probablement provenant de l'agriculture. J'habite dans un secteur agricole. Donc les analyses sont en train de se faire pour pousser les analyses... ça coûte très cher quand c'est un puits privé. Je n'ai pas de fonds...

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

1245            Maintenant, quelles sont les mesures d'atténuation – par exemple, vous dites qu'il ne peut pas y avoir de mesures d'atténuation pour les milieux humides. Par contre, il peut y avoir des mesures de compensation. Mon collègue l'a abordé un peu tantôt. Advenant que Hydro-Québec doit obligatoirement passer dans un milieu humide, est-ce que le fait pour Hydro-Québec de construire un nouveau milieu humide ailleurs pourrait être une mesure d'atténuation qui serait satisfaisante à vos yeux?

1250



**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

1255 Un milieu humide, savez-vous ça prend combien de temps à s'instaurer? C'est le  
 1260 résultat de centaines, voire de millions d'années d'évolution avant d'en arriver à créer ce  
 phénomène-là. C'est des phénomènes naturels. Les tourbières au Québec sont sous haute  
 pression à tous les niveaux, à cause de l'étalement urbain, à cause du déboisement, à cause  
 des compagnies forestières qui ne font pas attention lorsqu'elles vont en forêt, etc. Donc ce  
 n'est pas possible de restaurer... Hubert Reeves l'a dit, je le cite même dans mon mémoire :

1265 Donc les impacts sur le milieu humide sont inévitables. Et comme j'ai démontré avec  
 les bandes riveraines et les études à l'appui qui ont été faites un peu partout au Québec,  
 1270 notamment par les chercheurs de l'Université Laval, dans certains cas, la bande riveraine de  
 vingt mètres n'est pas suffisante pour empêcher la pollution de l'eau, pour empêcher la  
 sédimentation, pour empêcher... bon, le rôle de brise-vent des arbres qui se trouvent alentour  
 des cours d'eau. Donc c'est pour ça que j'ai amené une mesure d'atténuation possible pour  
 les bandes riveraines d'un élargissement à cent mètres. Mais, encore là, on va se retrouver  
 avec les eaux de ruissellement qui vont amener les pesticides.

1275 Puis les pesticides, il faut comprendre une chose. Disons qu'on se retrouve l'année  
 d'épandage, bien les animaux qui circulent... c'est vrai que le cerf de Virginie adore les  
 coupes à blanc, c'est comme un garde-manger pour eux. Donc ils vont aller manger ça. Ils  
 vont se contaminer. Puis le problème des pesticides, c'est qu'ils s'accumulent dans la chaîne  
 alimentaire par bioaccumulation. Donc plus le chevreuil grandit, plus le pesticide et les  
 produits toxiques s'accumulent dans son organisme.

1280 Et ça s'accumule dans la chaîne alimentaire d'une autre façon, par bioamplification.  
 C'est-à-dire que si des chasseurs par la suite, sur leurs terres privées, chassent le chevreuil  
 et mangent le chevreuil, ils mangent une grande concentration de produits intoxiqués qui  
 provient du chevreuil. Donc on est pris avec un problème. Une fois entrés dans la chaîne  
 alimentaire, ces produits ne sortent pas si facilement que le prétend Hydro-Québec ou voire  
 Monsanto.

1285

**LE PRÉSIDENT :**

1290 D'accord. Vous faites référence à Hydro-Québec TransÉnergie disant qu'ils ne  
 prévoient pas de mesures d'atténuation au-delà de ce qui est déjà dans l'étude d'impact. Je  
 veux juste vous dire que la décision finale appartient au Conseil des ministres qui décidera. Le  
 Conseil décidera si le projet doit aller de l'avant ou pas et s'il doit aller de l'avant avec certaines  
 conditions. Le Conseil des ministres est souverain en la matière. Évidemment, Hydro-  
 Québec comme tout autre citoyen physique, moral ou corporatif, sera lié par la décision du  
 Conseil des ministres. Voilà.

1295

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

1300

Ça fait longtemps que Hydro-Québec s'attaque aux gens comme moi et disent qu'on est des empêcheurs de tourner en rond. Dans un article du 27 septembre 2002, un des représentants d'Hydro-Québec accusait les écologistes et les gouvernements, il dit : « Les gouvernements et les pseudo-groupes environnementaux qui harcèlent les développeurs avec leur quasi-religion d'antidéveloppement »...

1305

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1310

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

... c'est des propos d'Hydro-Québec. Ça ne date pas d'aujourd'hui le fait que Hydro-Québec ne tienne pas en compte les questions environnementales. Et Hydro-Québec, c'est comme une entreprise privée maintenant de plus en plus. Donc, oui, il y a le Conseil des ministres...

1315

**LE PRÉSIDENT :**

On s'éloigne un peu de la chose.

1320

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

... mais il y a aussi... non, mais c'est important d'en parler. Il y a aussi le lobby que fait Hydro-Québec auprès du Conseil des ministres à toutes sortes d'égards. Je ne pense pas que Hydro-Québec soit enregistrée dans le registre des lobbyistes du Québec mais ils font certainement des pressions sur les ministres, sur leurs attachés de presse, etc.

1325

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. *Sit pro ratione voluntas*, Juvénal. Il me suit, Monsieur Béland. Merci beaucoup.

1330

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Écoutez, je vais probablement vous faire parvenir d'autres informations. Est-ce que vous êtes ouvert à...

1335

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous choisissez de modifier certaines choses, entre nous, on va les recevoir avec grâce. Merci.

1340

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Ça me fait plaisir. Merci. Au revoir ! Juste pour votre gouverne, je vous laisse... ce n'est pas une flèche, évidemment c'est pour rire, si vous avez un sens de l'humour, mais...

1345

**LE PRÉSIDENT :**

Vous allez laisser ça en arrière à madame Méthot. Merci beaucoup. Merci encore de votre contribution.

1350

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

C'est une petite caricature d'Hydro-Québec sur l'aspect tentaculaire.

1355

**LE PRÉSIDENT :**

Laissez ça en arrière.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

1360

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1365

Merci. Alors j'invite monsieur Peter Decontie, et monsieur Decontie va s'exprimer en anglais.

Welcome, thank you.

1370

**Mr. PETER DECONTIE :**

My name is Peter Decontie and I am from Kitigan Zibi, Algonkin First Nation community up river from Ottawa and Hull. My ancestral name would of been (in Algonkin). And so, I will do a prayer here this evening because my people, First Nation people always start a gatering conference, or whatever is going to take place always starts with a prayer. So I would like to follow that tradition.

1375

1380 And I am sorry to say my teachings as sacred fire keeper, keeper of the ceremonial fire, I do not translate anything into other language but the indigenous language that I am using. This is sacred teachings. And so I hope you bear with me, my family here, and my relatives with me here, and friends that I do this in strictly in our language.

And hopefully you will accommodate me, Mr. President, that at this time...

1385 **THE PRESIDENT :**

Provided it is five minutes or so.

1390 **Mr. PETER DECONTIE :**

At this time, I would like to request that no photo has to be taken or no recording be done with the prayer.

1395 **THE PRESIDENT :**

We will accede to your wishes, no recording for the... Il n'y a pas d'enregistrement pour les quelques minutes qui viennent pour la prière en algonquin.

**— PRAYER IN ALGONKIN LANGUAGE —**

1400 Beyond the prayer, do you have something to share with the panel regarding the project?

1405 **Mr. PETER DECONTIE :**

Regarding with...?

**THE PRESIDENT :**

Regarding the project.

1410 **Mr. PETER DECONTIE :**

Oh! The project. My brother Edmond.

1415 **THE PRESIDENT :**

Good! Thank you. I will call upon him to come and address the panel.

Mr. Edmond Decontie, please approach the table and take a seat. And we have an

1420 exchange maybe seven, ten minutes regarding the project this time.

**Mr. EDMOND DECONTIE :**

Okay.

1425

**THE PRESIDENT :**

Thank you for coming.

1430

**Mr. EDMOND DECONTIE :**

Edmond Decontie (Algonkin language) Anthony Vincent will read my letter.

**LE PRÉSIDENT :**

1435

Allez-y, allez-y.

**Mr. EDMOND DECONTIE :**

1440

Yes, I am done.

**THE PRESIDENT :**

You are done? Thank you, sir.

1445

**M. ANTHONY VINCENT :**

Moi, je suis Anthony Vincent, je suis Algonquin. On est parenté de loin, puis je suis aussi avocat.

1450

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

1455

**M. ANTHONY VINCENT :**

Je veux juste lire la lettre pour le verbatim.

**LE PRÉSIDENT :**

1460

Oui.

**M. ANTHONY VINCENT :**

1465 C'est juste une lettre de deux pages et demie, ça ne devrait pas être trop, trop long.

**LE PRÉSIDENT :**

1470 Allez-y.

**M. ANTHONY VINCENT :**

Une lettre que monsieur Decontie a envoyée à madame la ministre Line Beauchamp.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour clarifier les choses pour tout le monde, ça, c'est ce qui a été considéré comme requête d'audience par madame la ministre, que monsieur Decontie a envoyée. Et ça va paraître dorénavant comme étant un addendum à votre prestation orale ce soir.

1480

**M. ANTHONY VINCENT :**

Oui.

1485 **LE PRÉSIDENT :**

Elle sera rendue publique. Entendu.

**Mr. ANTHONY VINCENT :**

1490

*Dear Madam:*

1495 *It has recently come to our attention that Hydro-Quebec plans to build a transmission line beginning this year in a region where Algonkin rights and title remain to be addressed by the Crown.*

*By this letter, we are putting the Crown on notice that there has been a failure to consult with Algonkin leadership regarding our unextinguished interests in our territory.*

1500 *A series of rulings by the Supreme Court of Canada have confirmed our right to challenge any intrusion or interference with aboriginal rights or title that requires consultation. Our preference, if possible, is to seek a less adversarial approach. We want a clear picture of the impacts that a planned construction will have specifically on the socio-economic circumstances and well-being of the Algonkin people. We also want an accommodation between the interests of*  
1505 *Hydro-Quebec and the Algonkin Nation that shall result in benefits to both parties.*

1510 *We appreciate that, as a Crown corporation, Hydro-Quebec is not bound by a duty to either consult or to seek an accommodation with the Algonkin Nation. Consultation is a constitutional obligation which rests with the Crown. It is a duty that belongs to the province of Quebec as a licensing body. It also is a federal responsibility which as a fiduciary responsibility to ensure that our section 35 constitutional rights are respected. In anticipation that Hydro-Quebec shall receive a mandate from Crown authorities to seek an accommodation with the Algonkin Nation, we suggest that a bilateral process between our respective representatives be started as soon as possible.*

1515 *We understand that the construction of the transmission line shall have economic, environmental, and possibly other consequences. This is of special concern to the Algonkin people for the following reasons:*

1520 *1. According to your information, the construction requires the clearing of wooded areas. It is acknowledged that this will reduce nesting areas for birds and presumably affect the bird population. We are concerned that much the same effect can be expected on fur-bearing animals. Many members of the Algonkin Nation supplement their livelihood by operating trap-lines in the region and hunting for food.*

1525 *2. A further concern is that our territory has grave sites that can be dated long before Samuel de Champlain reported in his account of his 1603 voyage that he met members of the Algonkin Nation at Tadoussac. We would not want to see any of these sites disturbed by construction. There are also special places of significance for our people as well as sacred sites which we would like to see respected.*

1530 *3. Public information offered by Hydro-Quebec states that the transmission line can be expected to produce direct economic spin-offs with benefits to municipalities and counties affected by the project. Our Algonkin communities do not fit into any of these categories. They are covered by special constitutional provisions, specific federal legislation, and various Supreme Court of Canada judgments clarifying the obligations of the Crown on issues concerning aboriginal rights and title.*

1540 *Our proprietary interests in the Algonkin territory are collective in nature. This means that if only one part of the region is affected by the construction, the interests of all nine Algonkin communities are affected, a fact reinforced by our constitutional and legal status. The issue, therefore, of economic spin-offs for all Algonkin communities assumes special and paramount importance and cannot be ignored.*

1545 *The last point:*

*4. We note that you are prepared to compensate farm production losses resulting from*

1550 *the construction of the transmission lines. This concession seems to be primarily to non-aboriginal farmers, because few if any Algonkin people engage in this enterprise off-reserves. In the exercise of our aboriginal rights, we derive benefits from the whole traditional territory, including the affected region. This includes not only the operation of trap-lines, hunting and fishing, but also the harvesting of trees for personal use and nature's produce for medicinal purposes and other uses. Our territory has always been our larder and our pharmacy and compensation is indicated to the extent that these will be affected by construction.*

1555 *We recommend that pending action by the appropriate federal and provincial authorities, an agreement be reached between Hydro-Quebec and the Algonkin Nation to develop a protocol establishing an ongoing relationship between these two parties. A successful outcome would be mutual agreement on the impacts the construction would have on the collective interests of*  
1560 *Algonkin communities in their territory.*

*The agenda also would provide for discussion and agreement on two additional issues. Economic benefits which Hydro-Quebec identified as one outcome of construction has to be applied to Algonkin people in the form of jobs, contracts, joint ventures, equity, etc.*  
1565 *Compensation for losses which also is part of Hydro-Quebec's package has to be extended to the Algonkin Nation because we depend on the productivity of our traditional territory.*

*We shall put off any further action based on our unextinguished aboriginal rights and title until we have your response. It is our hope that a fruitful working relationship with the parties concerned shall define our immediate future.*  
1570

*Yours Sincerely, Edmond Decontie.*

**THE PRESIDENT :**

1575 Good! Mr. Vincent, would you like us to continue in French or in English just for the...

**M. ANTHONY VINCENT :**

1580 Moi personnellement, je n'ai pas de...

**LE PRÉSIDENT :**

1585 Excellent. Alors, on va continuer, mais peut-être pour vos membres, les membres de vos communautés?

**M. ANTHONY VINCENT :**

1590 Oui, oui, peut-être l'anglais pour les autres.



**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, très bien.

1595 **M. ANTHONY VINCENT :**

Oui.

**THE PRESIDENT :**

1600

The Commission, the panel understands the issues relating to principles and we understand the obligations of the Crown and its representatives, the issue of fair benefit sharing and all that.

1605

But in what is specific to our mandate, we would like to be informed, if possible, in what way is the project as proposed likely to interfere with modes of territorial use that the Algonkin Nation has currently in the territory concerned and, if so, in what way the project is likely to abridge your privileges or rights, ancestral or otherwise? Do you have any details that you could provide us?

1610

**Mr. ANTHONY VINCENT :**

I could take some shots at it.

1615 **THE PRESIDENT :**

Good!

**Mr. ANTHONY VINCENT :**

1620

But I think the following person will be...

**THE PRESIDENT :**

1625

Will be able to do that.

**Mr. ANTHONY VINCENT :**

Will be able to clarify.

1630

**THE PRESIDENT :**

Because we would like to reflect your concerns correctly in our report.

1635 **Mr. ANTHONY VINCENT :**

Pardon me?

1640 **THE PRESIDENT :**

We would like to reflect your concerns correctly in our report.

**Mr. ANTHONY VINCENT :**

1645 Okay.

**THE PRESIDENT :**

Okay, good.

1650

**Mr. ANTHONY VINCENT :**

Like I said, the next speaker will...

1655 **THE PRESIDENT :**

Will cover that issue.

**Mr. ANTHONY VINCENT :**

1660

Oh! There is no doubt in my mind.

**THE PRESIDENT :**

1665

Perfect.

**Mr. ANTHONY VINCENT :**

No doubt in my mind.

1670

**THE PRESIDENT :**

Good. Well, thank you then. And I will invite the next speaker. Thank you, Mr. Decontie, appreciated.

1675

**Mr. EDMOND DECONTIE :**

Thank you.

1680 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, le prochain intervenant, avant qu'on prenne une pause bien méritée, est monsieur Mike Swinwood.

1685 **M. MIKE SWINWOOD :**

Je peux communiquer en français.

1690 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Alors, vous avez entendu la question que j'ai posée tout à l'heure?

**M. MIKE SWINWOOD :**

1695 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

On vous écoute.

1700

**M. MIKE SWINWOOD :**

Oui. Premièrement, je suis un avocat. Je ne suis pas Algonquin, mais je travaille avec les Algonquins depuis 1996.

1705

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1710 **M. MIKE SWINWOOD :**

Anthony Vincent et moi, on travaille dans une corporation à but non lucratif qui s'appelle SAGE sans frontière et on travaille avec des communautés algonquines tout partout dans la province de Québec et la province d'Ontario.

1715

Et j'aimerais remarquer que, pour les Algonquins, il n'y a pas une frontière reconnue comme la province de Québec et la province d'Ontario.

1720 Deuxièmement, les Algonquins, c'est une nation. Alors, qu'est-ce qu'ils veulent communiquer avec vous, c'est, premièrement, ce ne sont pas des citoyens. Ce sont des citoyens de la Nation Algonquine. Ça, c'est très important pour comprendre, parce que vous avez une audience en effet publique pour les citoyens, qui exclut les Algonquins, parce qu'ils ne sont pas citoyens.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire, les délibérations des commissions du BAPE sont ouvertes à tous, sans égard à la citoyenneté au sens strict, formel, subjectif ou objectif, d'accord?

1730 **M. MIKE SWINWOOD :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1735

En ce sens-là, on comprend également que les Premières Nations de ce pays voudraient être consultées d'une façon particulière à eux. Et on comprend les jugements de la Cour suprême en ce sens.

1740

Alors, tout ça, on est conscient de ça. Mais on se limite, en ce qui nous concerne, à notre champ, le mandat qui nous est confié. On aimerait refléter les préoccupations de la Nation algonquine le plus fidèlement possible.

1745

Alors, je reviens à ma question de façon précise. De quelle façon le projet proposé pourrait perturber ou affecter les modes actuels d'utilisation des territoires propres à la Nation algonquine?

**M. MIKE SWINWOOD :**

1750

Je ne pense pas que vous allez aimer la réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

1755

Bien non, écoutez. Ce n'est pas une condition pour nous, ça.

**M. MIKE SWINWOOD :**

1760

Non, je comprends. C'est bien important, c'est pour ça que j'ai souligné l'idée de la citoyenneté, parce que c'est bien important de connaître et de comprendre la relation entre les deux.

1765

Mais comment, ça, ça a préoccupé? C'est qu'il faut comprendre, premièrement, que le territoire réclamé par les Algonquins est très vaste. Et on peut dire que, aujourd'hui, les Algonquins sont concentrés à une place dans la province de Québec, aussi dans la province d'Ontario, mais je vais justement prendre la province de Québec.

1770

On a neuf communautés, en effet, qui ont été mis au nord de Maniwaki et on peut dire que peut-être que ça veut dire que le territoire, dans lequel on propose le projet, n'est pas dans le territoire des communautés. Mais qu'est-ce qui est arrivé, c'est que le terrain a été volé. En effet, jamais, jamais est-ce qu'il y a eu un entente, un traité avec les Algonquins.

1775

Ça veut dire que de la Ville de Québec jusqu'au nord du Québec, à Amos, plus nord encore, jusqu'à la Baie James, on peut dire que les Algonquins se sont fait déplacer. Par quoi? Par le développement depuis 1603. Mais jamais, jamais est-ce qu'a eu lieu une entente, jamais.

**LE PRÉSIDENT :**

1780

Donc, on comprend que le projet touche un territoire qui fait partie d'un grand ensemble territorial qui fait l'objet de revendications qui n'ont pas été résolues?

**M. MIKE SWINWOOD :**

D'accord.

1785

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça votre position? D'accord.

**M. MIKE SWINWOOD :**

1790

Et, alors, la réponse pour vous, on la trouve dans l'arrêt de Tsilhqot'in de la Colombie-Britannique.

**LE PRÉSIDENT :**

1795

Oui.

**M. MIKE SWINWOOD :**

1800

Et la Cour supérieure de la Colombie-Britannique vient juste de suspendre l'Acte de la forêt dans le territoire des Tsilhqot'in en disant: «Écoutez, il n'y a jamais eu un traité. Il n'y a jamais eu une entente.»

**LE PRÉSIDENT :**

1805

D'accord.

**M. MIKE SWINWOOD :**

1810

Vous êtes dans cette position.

**LE PRÉSIDENT :**

1815

D'accord.

**M. MIKE SWINWOOD :**

1820

Alors, quand on discute, quand j'écoute les citoyens de la province de Québec qui vous donnent leurs remarques au sujet d'un tel projet, ça touche sur l'environnement, ça touche sur les choses économiques, ça touche sur tout ça, mais la relation entre la province de Québec et les Algonquins, la Nation algonquine, comment est-ce qu'on peut répondre à cette question en disant: «Comment ça touche à la communauté?» On peut simplement répondre en disant: «Il n'y a jamais eu un traité. Alors, on recommence à zéro.»

1825

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, très bien.

**M. MIKE SWINWOOD :**

1830

Ça, c'est vraiment très important. La cause, l'arrêt de Tsilhqot'in dans la province de la Colombie-Britannique, c'est cinq ans de litige, 399 jours de cour avec un juge de la Cour supérieure qui dit: «Écoutez, il faut commencer à zéro encore, parce qu'on n'a jamais eu un traité dans ce territoire.»

1835

La même, même situation s'applique dans la province de Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

1840

D'accord.

**M. MIKE SWINWOOD :**

1845

Alors, pour toucher à la Nation algonquine, pour discuter, moi, je dirais que la première chose comment, ça, ça touche à la communauté, c'est la discussion.

**LE PRÉSIDENT :**

Compris. Ça, cet aspect est compris, monsieur Swinwood.

1850

**M. MIKE SWINWOOD :**

Bien, c'est pour dire que la première chose, c'est d'établir une base de communication.

1855

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. La requête d'audience qui a été lue par monsieur Anthony Vincent tout à l'heure...

1860

**M. MIKE SWINWOOD :**

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1865

... fait référence spécifiquement à des modes d'activités, des lignes de trappe, etc. Donc, il y a des références à certaines activités très spécifiques par rapport au projet. Alors, c'est un aspect qui nous intéresse. Si vous avez plus d'information concernant ces activités, qui ont été mentionnées d'ailleurs dans la requête, ça serait apprécié.

1870

**M. MIKE SWINWOOD :**

Oui, je comprends, mais c'est pour vous dire que je ne veux pas quitter au... je suis au sujet de la discussion pourquoi? Parce que même si on vous donne nos commentaires au sujet de comment ça touche à la Nation algonquine, est-ce qu'on va découvrir tout de suite après des personnes qui veulent discuter avec la Nation ces sujets?

1875

**LE PRÉSIDENT :**

Ah! Ça, je vous comprends, mais ça, ce n'est pas...

1880

**M. MIKE SWINWOOD :**

Mais c'est ça le plus important.

1885

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, très bien.

1890 **M. MIKE SWINWOOD :**

C'est pour ça que je veux que ça soit le message.

1895 Le deuxième message que j'aimerais vous donner aussi, c'est le suivant. Il faut bien comprendre que, au Canada, on peut dire que les nations autochtones ont beaucoup de difficulté à découvrir le meilleur sentier pour eux pour leur relation avec les gouvernements, que ça soit fédéral, que ça soit provincial.

1900 Pourquoi? Parce que l'Acte indien. Il faut bien comprendre que les représentants de la Nation algonquine ne sont pas nécessairement ceux qui sont appointés par l'Acte indien. Il faut bien comprendre dans votre position qu'il y a un gouvernement traditionnel dans la Nation algonquine, dans la province d'Ontario et de Québec, qui se rassemble à ce moment ici.

1905 Nous, tout le monde qui sont ici ensemble, on travaille avec un cercle de grand-mères traditionnel, qui viennent des territoires tout partout du Québec et de la province d'Ontario, qui touchent à ces sujets que vous discutez...

**LE PRÉSIDENT :**

1910 Oui.

**M. MIKE SWINWOOD :**

1915 ... et que c'est eux qui aimeraient ouvrir une discussion avec ceux qui ont des plans de développement parce que, pour moi, pour discuter les matières individuelles de chaque communauté ou pour toucher sur chaque sujet couvert dans la lettre de monsieur Decontie, ce n'est pas, en effet, qu'est-ce qu'on veut.

1920 Qu'est-ce qu'on veut, c'est une discussion. Est-ce que vous pouvez nous dire, par exemple: «On va vous donner ces trois ou quatre individus de Hydro-Québec, de la province de Québec, qui vont commencer un discours avec vous au sujet de ce développement?»

**LE PRÉSIDENT :**

1925 D'accord.

**M. MIKE SWINWOOD :**

1930 Ça, c'est le plus important.



**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. On va certainement refléter correctement ce point et les autres points que vous avez partagés avec nous.

1935

**M. MIKE SWINWOOD :**

O.K., d'accord.

1940

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci beaucoup, Monsieur Swinwood.

On va prendre une pause et on reprend dans quinze minutes. Merci.

1945

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\* \* \* \* \*

1950

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant madame Shirley Tolley de venir prendre la parole. Allez-y toutes les deux, oui. Madame Verna McGregor?

1955

**Mme VERNA McGREGOR :**

Oui.

1960

**LE PRÉSIDENT :**

Et Madame Tolley. Vous voulez parler en français ou en anglais?

1965

**Mme VERNA McGREGOR :**

En anglais.

1970

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Good! Thank you for coming and we are all ears. Go ahead.

**Mrs. VERNA McGREGOR :**

1975 Thank you. My name is Verna McGregor and I am from Kitigan Zibi Anishinabeg. I would like to welcome you and thank you for inviting us here. This is also our traditional territories and welcome too.

1980 Why we say that too as well is that part of our history here is our people were very migratory. And my relatives and a number of our relatives here today also have direct descentance from the Oka area. And we would go to our hunting grounds by Baskatong.

1985 We also have a history also with Hydro-Quebec and, with that too as well, with the building of the dams and where a number of our communities, most notably the Baskatong Reservoir where, at that time, our communities were flooded out and there was no consultation at that time.

1990 And again too, if you look back, when it was built in the 1940s, even with the Indian Act, we were not permitted to hire even an attorney. We were just scattered. And again too, there is an issue as well with the Human Rights.

1995 But going back to also this Hydro again too as well from an economic perspective, Shirley and I here are also traditional keepers of the water. It is a responsibility in our culture. Men are keepers of the fire, women are keepers of the water. And that is where our concerns are too as well today, is also the water from a traditional perspective, because also, having worked in economic side in the past, I have read one environmental assessment even with this Baskatong Reservoir whereby there is still mercury in the fish even from the building of these hydro dams on our traditional lands.

2000 There was also an issue. Like, for example, I am speaking directly with Hydro-Quebec the issue too as well, even in Ontario, the wiping out of the species. One species of eels particularly, 99% of that species has been eliminated as a result of the turbines in the building of dams.

2005 Now, how does that relate too as well to this hydro line? What I was saying from an economic perspective too as well is that here we are, we are also developing more land to feed a hungry-energy economy most notably in the United States and we have to also be careful to not forsake, as a result of this development, the prospects of our future generations.

2010 Most notably as well like, for example, I always think about this Baskatong. They have this as a major tourism area and people go fishing there, aboriginal and non-aboriginal alike, but yet we do not know what... the impacts on people are not known in terms of what happens, for example, with the mercury in the fish, with the metal mercury.

2015 So, when we come too from an environmental perspective on these lines, what happens

2020 too when they are known too as well to leach, especially the leaching of PCBs into the environment. So again too as keepers of the waters here, where we stand with you today too as well, and we still fish in our traditional territories, and if you understand we are all interconnected here too as well, how does the potential leaching, even by accident too as well, go into the waters that are surrounded by your supposed development, in addition to harming our relatives which are the fish, the birds, the animals?

2025 I think we always need to be careful in terms of what are we doing poisoning our future generations for the sake of our short-term profits. And that is why we are here today. And on that note, I will pass it over to Shirley. Migwetch.

**THE PRESIDENT :**

2030 Mrs. Tolley, we are listening. Good evening.

**Mrs. SHIRLEY TOLLEY :**

2035 My name is Shirley Ojik Tolley. I am a citizen of the Algonkin Nation, resident in the Kitigan Zibi Anishinabeg community near Maniwaki. My statement will be brief and to the point.

Number 1. Our aboriginal titles on our traditional lands remain intact. They have never been extinguished by previous law, by treaty or any form of legal surrender. It is still our land.

2040 Number 2. Hydro-Quebec and the province of Quebec want to expand their capacity and build new infrastructures on our traditional territory. This amounts to ceding to the province a part of our territory, encroaching on a number of our trap-lines, causing some deforestation and affecting our traditional livelihood which depends on hunting and fishing.

2045 Number 3. There have been twenty years of decisions by the Supreme Court of Canada declaring that the aboriginal titles and the proprietary interests of first nations in their traditional lands have to be respected. The operating principle laid down by the courts is a requirement for mutual accommodation based on consultation and negotiation.

2050 Number 4. Quebec therefore has a lawful duty to consult and negotiate with the Algonkin Nation to resolve these respective interests before a transmission line can go ahead as planned.

I will leave a copy of this afterwards.

**THE PRESIDENT :**

2055 Good!

**Mrs. SHIRLEY TOLLEY :**

2060           Number 5. Quebec can fulfill its legal duty by setting up a table where representatives of the province, Hydro-Quebec and the Algonquins can meet for as long as necessary. There has to be discussions. There has to be discussions of some kind.

2065           But the last important point I want to make is, one issue that we have to address on nation to nation is that Algonquin law, our law, does not allow what could be regarded as sale of any part of territory to another party. We can't even imagine selling land.

2070           However, we have always allowed sharing. We share. We share this land since the beginning when the newcomers came. We have always allowed sharing our land in ways that do not result in the extinguishment of aboriginal title.

              The principle of sharing therefore can be upheld, for example by Hydro-Quebec assigning a percentage of its annual revenues to the Algonquin Nation for the long-term use of a right of way.

2075           So, again it is discussion, meeting, negotiation with the Algonquin Nation. Migwetch.

**THE PRESIDENT :**

2080           Thank you very much, Ms. Tolley and Ms. McGregor. We will certainly reflect your views on the claims to the territory in question and your fair benefit sharing and the need for consultation that would be satisfactory to you. That would be reflected certainly in the panel's work. And thank you for coming again.

**Mrs. SHIRLEY TOLLEY :**

2085           Okay.

**THE PRESIDENT :**

2090           Thank you.

**Mrs. SHIRLEY TOLLEY :**

2095           Migwetch.

**Mr. VERNA MCGREGOR :**

              Migwetch.

2100 **THE PRESIDENT :**

Before you go, within up to a week, if you have any specific information that you would like to share with the panel regarding how the project is likely to modify or adversely affect the way you use the territory currently that is in dispute, we would be more than happy to receive it and, that way, we will be more specific. So you have the leisure to provide us with this information if you deem it relevant.

2105 **Mrs. SHIRLEY TOLLEY :**

2110 Thank you.

**THE PRESIDENT :**

2115 Thank you, Ma'am.

Je viens de dire ça et je vais l'annoncer à tout le monde. Toute information pertinente au projet, même pour ceux qui ont présenté des mémoires, qui voudraient amender leur mémoire ou ajouter d'autres éléments, ça nous fera plaisir de recevoir toute autre information que vous jugez pertinente d'ici une semaine. Donc, vous avez sept jours pour le faire, d'ici mercredi prochain, donc le 16 juillet. Voilà.

2120 J'invite maintenant madame Monique Robert, qui est porte-parole pour un groupe de personnes, avec madame Bélanger, c'est ça?

2125 **Mme ODETTE BÉLANGER :**

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2130 Très bien. Alors, Madame Robert, madame Bélanger, bienvenue. Bonsoir.

**Mme ODETTE BÉLANGER :**

2135 Bonsoir.

**Mme MONIQUE ROBERT :**

2140 Bonsoir.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Bonsoir.

2145 **LE PRÉSIDENT :**

On vous écoute.

2150 **Mme ODETTE BÉLANGER :**

Est-ce que vous avez besoin de voir où est-ce qu'on est situés sur la carte?

**LE PRÉSIDENT :**

2155 Absolument, absolument. Vous m'avez enlevé le mot de la bouche. Alors, madame Durand, voulez-vous projeter le plan, s'il vous plaît?

**Mme ODETTE BÉLANGER :**

2160 Alors, nous, on est un petit groupe de citoyens. On n'a pas les connaissances techniques de monsieur Béland et de monsieur Belhumeur, mais on représente une opinion qui, je pense, doit être entendue.

Alors, Monique, dis-moi si je me trompe, on est ici?

2165

**Mme MONIQUE ROBERT :**

C'est ça.

2170 **Mme ODETTE BÉLANGER :**

Alors, moi et madame Robert, on est de ce côté-ci. Puis les autres membres, qui ont signé le mémoire, sont ce côté ici, à peu près vis-à-vis nous.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, plus proche finalement du poste que monsieur Belhumeur.

**Mme MONIQUE ROBERT :**

2180

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2185 Relativement.

**Mme ODETTE BÉLANGER :**

2190 Oui. Alors, on est sur le rang Saint-Étienne d'un côté et les autres sont de l'autre côté.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, très bien.

2195 **Mme ODETTE BÉLANGER :**

2200 Quand on est allées rencontrer les citoyens dont je vous parle de part et d'autre du rang Saint-Étienne, quand on est arrivées aux citoyens de l'autre côté du rang Saint-Étienne, à notre grande surprise, dans les trois cas, les trois familles qui nous concernent, on nous a dit: «Bien, ça donne quoi de faire un mémoire? Les travaux sont déjà commencés.» Là, on a fait: «Ah oui?»

2205 Ça fait que, là, semble-t-il qu'il y a des quatre-roues d'Hydro-Québec qui sont allés sur les terres installer des piquets. Alors, moi, je me pose la question en tant que citoyenne: est-ce que le BAPE doit vraiment rendre ses recommandations avant qu'Hydro-Québec commence des travaux ou si Hydro-Québec prend comme acquis qu'il peut commencer ses travaux parce que la réponse va être positive?

**LE PRÉSIDENT :**

2210 C'est-à-dire que les travaux qui exigent une autorisation, parce qu'ils font partie du projet proposé à l'étude, ne peuvent pas commencer sans avoir obtenu l'autorisation des ministères concernés.

2215 On comprend qu'il y a certains travaux à caractère exploratoire qui pourraient se faire, de petite envergure qui pourraient se faire, qui n'exigent pas une autorisation ministérielle.

**Mme ODETTE BÉLANGER :**

2220 O.K. Moi, je ne connais pas qu'est-ce que c'est les travaux.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, je comprends, mais...

2225 **Mme ODETTE BÉLANGER :**

Je sais juste qu'il y a Hydro-Québec qui est passé, qui a demandé des droits de passage pour aller effectuer quelque chose, je ne sais pas quoi là.

2230 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2235 **Mme ODETTE BÉLANGER :**

Mais c'est que, comme citoyens, ça nous fait un petit peu douter du sérieux d'audiences comme ça.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

Nous prenons notre travail très au sérieux, Madame.

2245 **Mme ODETTE BÉLANGER :**

Non, mais c'est parce qu'on se demande...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'accord.

2250

**Mme ODETTE BÉLANGER :**

... s'ils ont des travaux préparatoires ou exploratoires, comme vous dites, c'est un pas en avant, ça, hein?

2255

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez, on peut considérer ça comme une question de votre part.

2260 **Mme ODETTE BÉLANGER :**

Oui.

2265 **LE PRÉSIDENT :**

On peut toujours transmettre la question à Hydro-Québec de clarifier la nature des travaux qui se déroulent actuellement et avant que l'autorisation du projet soit obtenue.



**Mme MONIQUE ROBERT :**

2270

Il semble qu'au poste Chénier également, directement au poste Chénier, il y ait des travaux aussi de commencés là-bas. Alors, ce n'est pas seulement sous l'emprise des lignes, vraiment au poste Chénier.

2275

**LE PRÉSIDENT :**

Et ça a été posé, la question, à la première partie de l'audience. Il y a certains travaux qui ont lieu au poste Chénier, qui ne font pas partie...

2280

**Mme MONIQUE ROBERT :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

2285

... strictement parlant du projet à l'étude.

**Mme MONIQUE ROBERT :**

2290

Du projet.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

2295

**Mme MONIQUE ROBERT :**

C'est beau.

2300

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord? On vous écoute.

**Mme ODETTE BÉLANGER :**

2305

D'accord.

**Mme MONIQUE ROBERT :**

2310

D'accord. Nous sommes des résidants du secteur Saint-Benoît à Mirabel. Nous vivons

à 1 km environ de l'actuel poste Chénier. Nos terrains ne sont pas directement touchés par l'agrandissement du poste Chénier ni par l'érection de la ligne, à l'exception de deux personnes qui ont signé avec nous le mémoire. Toutefois, comme nous habitons à proximité du poste, nous subirons les conséquences de cette nouvelle ligne.

2315

Alors, notre mémoire est divisé en deux parties. La première partie, c'est le fonctionnement de la consultation et la deuxième partie sur les conséquences que nous devons vivre.

2320

Dans un premier temps, nous voulons attirer votre attention sur le fonctionnement de la consultation dans le projet de la ligne Chénier-Outaouais.

2325

Tout d'abord, une réunion d'information a été tenue à Saint-Augustin le 1er avril 2008. Nous avons jusqu'au 26 avril pour demander une audience publique. Nous ne disposions donc pas de 45 jours pour déclencher ladite audience.

2330

De plus, les documents relatifs au projet pouvaient être consultés à la bibliothèque de Saint-Janvier alors que les citoyens touchés par ce projet habitent majoritairement Saint-Benoît. Saint-Janvier est à l'autre extrémité du territoire de Mirabel, ce qui donne sûrement une trentaine de kilomètres. Alors, cette situation ajoutait une difficulté aux citoyens désireux de s'impliquer dans le projet.

2335

Déjà à cette étape qui consistait à demander une audience publique, les délais trop courts et l'accès difficile aux documents en ont certainement découragé plusieurs.

2340

Ensuite, dans la semaine du 23 juin, nous avons reçu un communiqué non daté nous invitant à présenter des mémoires à l'audience publique sur la ligne Chénier-Outaouais le 9 juillet 2008. Dans ce texte, on nous demandait d'informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission «dans la mesure du possible, deux semaines avant la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard **le mercredi 25 juin 2008**». Ces derniers mots étaient écrits en caractère gras, on insistait donc sur la date du 25 juin pour communiquer avec la coordonnatrice.

2345

Dans mon cas, j'ai reçu ce communiqué-là le 25.

Ce procédé a certainement découragé la participation de plusieurs personnes.

2350

De plus, cette fois encore, les documents à consulter se retrouvaient à Saint-Janvier. Ce n'est que dans la semaine du 23 juin qu'ils ont été disponibles en permanence à Saint-Augustin et c'est par hasard que nous avons été informés de ce changement.

Nous croyons donc que les citoyens concernés ont été lésés dans leur droit de contester le projet Chénier-Outaouais.

2355 On aborde maintenant les inconvénients que nous vivons présentement et que nous craignons de vivre plus intensément avec la nouvelle ligne.

Dans un deuxième temps, nous voulons attirer votre attention sur plusieurs inconvénients que nous devons subir si ce projet est réalisé.

2360 Nous croyons qu'un des buts visés par ce projet est de générer des profits pour Hydro-Québec et pour le Québec. Or, les inconvénients subis pour générer ces profits vont s'additionner à ceux que nous vivons déjà, puisque nous vivons à proximité du poste Chénier et des lignes électriques.

2365 Alors, un premier inconvénient, c'est le bourdonnement. Nous sommes déjà dérangés par un bourdonnement qui varie d'intensité selon les journées et selon les activités du poste. Il nous semble évident que ce bourdonnement, s'il n'augmente pas en intensité comme on nous l'affirme, augmentera en durée puisque la demande sera plus grande.

2370 C'est évident qu'on n'a pas d'appui scientifique pour dire ça mais, logiquement, j'imagine que si le poste grossit, on risque d'avoir un peu plus de bourdonnement encore.

2375 Les disjoncteurs maintenant. Nous sommes aussi inquiets des bruits émis par l'activation et la désactivation des disjoncteurs. On nous assure que la nouvelle génération est plus silencieuse. Toutefois, comme les anciens disjoncteurs risquent d'être utilisés plus souvent, nous subirons certainement une augmentation du bruit.

2380 Pollution visuelle le jour. Nous avons choisi de vivre à la campagne dans un environnement rural. Nous avons toléré, au cours des années, certains impacts visuels reliés au poste Chénier, dont la présence d'une quantité importante de pylônes.

2385 Nous considérons que nous avons déjà fait notre part et que la beauté du paysage est déjà assez hypothéquée. De ce fait, nous refusons l'ajout de pylônes et d'équipements supplémentaires.

2390 Pollution visuelle la nuit. Nous sommes aussi dérangés la nuit par la lumière intense qui provient du poste Chénier. Nous avons l'impression qu'il n'y a pas de nuit. De plus, à cause de l'éclairage, notre œil est attiré par les installations du poste qui, disons-le, la nuit présentent une vision d'horreur: c'est un enchevêtrement de fils, d'immenses ressorts, de structures métalliques.

Cet éclairage génère donc une pollution lumineuse qui nous empêche de voir la beauté d'un ciel étoilé. Des astrophysiciens ont dénoncé ce type de pollution et ont incité des villes et des municipalités à modifier leur réglementation pour corriger la situation.

2395           Présence de champs magnétiques. Les conséquences sur la santé reliées à la présence de champs magnétiques ne sont pas encore très bien connues. Or, nous craignons qu'une augmentation des champs magnétiques n'entraîne des conséquences sur notre santé, ainsi que sur celle des animaux. Nous vivons dans une région agricole et les animaux circulent sous les lignes électriques.

2400           Les inconvénients durant la construction. Nous ne pouvons passer sous silence tous les inconvénients que nous aurons à subir durant la mise en place du projet. Hydro-Québec nous affirme que ces inconvénients seront minimisés. Cependant, nous sommes conscients qu'il y aura une circulation importante de véhicules lourds avec le bruit, la poussière et le danger que leur présence implique.

2405           Considérant que des échéanciers trop courts nous ont empêchés de prendre pleinement connaissance des tenants et des aboutissants du projet;

2410           Considérant que les bourdonnements et les arrêts et départs fréquents des disjoncteurs seront amplifiés en durée et en fréquence par l'augmentation des installations au poste Chénier;

          Considérant que le paysage sera encore plus altéré par l'ajout de pylônes et d'éclairage;

2415           Considérant le manque de connaissance relativement aux dangers des champs magnétiques;

          Considérant les impacts majeurs dus à la construction, nous rejetons ce projet.

2420           Nous considérons également que les installations actuelles devraient être modifiées pour améliorer la qualité de vie de la population qui vit présentement à proximité du poste Chénier.

2425           À ce titre, nous recommandons que les disjoncteurs actuels soient immédiatement changés par des disjoncteurs plus silencieux. Nous recommandons aussi que l'éclairage ne soit utilisé qu'au besoin et, le cas échéant, qu'il soit orienté vers le sol plutôt que vers le ciel.

**Mme ODETTE BÉLANGER :**

          Juste rajouter une petite chose concernant l'éclairage.

2430

**LE PRÉSIDENT :**

          Allez-y.

2435 **Mme ODETTE BÉLANGER :**

Notre groupe mentionnait tantôt, il y a un genre de lumière stroboscopique sur la tour pour les avions. On demande à ce que cette lumière-là soit orientée pour les avions et n'incommode pas les gens au sol. Je ne sais pas par quoi ça pourrait être remplacé, quelque chose qui ferait que...

2440

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2445

**Mme ODETTE BÉLANGER :**

Alors, voilà, c'est tout.

2450

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Bélangé, Madame Robert, merci beaucoup. On a des questions. Vous avez fait une distinction à la toute fin de votre prestation entre le projet comme tel que vous rejetez et les inconvénients existants qui, en toute logique, qui devraient être réduits pour ne pas dire éliminés pour vous, pour votre qualité de vie.

2455

Maintenant, si le besoin de réaliser le projet crée un élan quelconque qui favoriserait l'élimination ou, à tout le moins, la minimisation des inconvénients actuels que vous subissez, qui sont indépendants du projet à vrai dire, est-ce que le projet vous serait à tout le moins acceptable dans le sens qu'il aurait créé le contexte favorable à l'élimination de ces inconvénients? Je vous pose la question comme ça.

2460

**Mme MONIQUE ROBERT :**

À la lumière de ce que j'ai entendu ce soir comme argument, je pense que, disons ce qu'on note à la toute fin devrait être changé de toute façon, mais à la lumière de ce que j'ai entendu ce soir, je doute fort que j'accepterais à ce moment-là que le projet se fasse, mais...

2465

**LE PRÉSIDENT :**

De ce que vous avez entendu de la part d'autres citoyens.

2470

**Mme MONIQUE ROBERT :**

D'autres intervenants, c'est ça.

2475

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, je vois.

2480

**Mme MONIQUE ROBERT :**

C'est ça.

2485

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, même si ce que j'appelle, moi, l'élan qui pourrait être créé par le projet est favorable à l'élimination de ces inconvénients, le projet demeure inacceptable pour vous.

2490

**Mme MONIQUE ROBERT :**

C'est ça, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2495

D'accord. Monsieur Lafond?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2500

Ça va.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

2505

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Merci.

2510

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci beaucoup.

**Mme MONIQUE ROBERT :**

2515

Merci.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2520           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2525           Alors, j'invite maintenant monsieur Sylvain Marchand de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec.

**M. SYLVAIN MARCHAND :**

2530           Bonsoir, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

          Monsieur Marchand, on vous écoute.

2535           **M. SYLVAIN MARCHAND :**

          Moi, je représente la Fédération des clubs de motoneiges du Québec. Je m'excuse de ne pas être préparé et de ne pas avoir présenté de mémoire. La raison pour ça, c'est que mon organisme a pensé que c'était une session d'information.

2540           Je vais prendre un des mémoires qu'on a déjà donnés durant les consultations qu'il y avait eues du ministère du Transport pour les motoneiges. Je vais vous le faire parvenir d'ici le 16, avec le point que je veux apporter.

2545           La raison de mon intervention, c'est que je ne dirais pas que je suis un expert, sauf que j'appartiens à une compagnie de recyclage et de transport, ainsi de suite. Donc, je comprends très bien l'environnement et je n'irai pas faire mes commentaires de mon côté. Je travaille aussi pour le fédéral. Je n'irai pas passer tous ces commentaires-là.

2550           Le point que je veux apporter est celui-ci. N'amenant pas des commentaires d'expert, ce sont plutôt des commentaires dans le sens qu'on sait que les droits d'autrui peuvent nuire sur les droits d'autres personnes. Le point que j'aimerais amener pour la Fédération, que le ministère pourrait prendre en considération, c'est quand on a mis...

2555           **LE PRÉSIDENT :**

          «Le ministère», vous parlez Hydro-Québec plutôt, TransÉnergie?

**M. SYLVAIN MARCHAND :**

2560

Hydro-Québec, O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

2565

D'accord.

**M. SYLVAIN MARCHAND :**

2570

Oui, O.K., excusez-moi du lapsus.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie, ça va.

2575

**M. SYLVAIN MARCHAND :**

2580

Quand ils regardent à des projets comme ça, on a été demandés de rationaliser les sentiers au Québec, parce qu'il y a plus de sentiers de motoneige au Québec qu'il y a de routes asphaltées. Donc, c'est énorme. Et nous aussi, on est consciencieux de l'environnement et des impacts que certains éléments arrivent, mais sauf que si on veut regarder ça dans l'ensemble, bien, on pourrait regarder ça dans beaucoup d'autres termes que juste la motoneige supposément qui pollue.

2585

On fait notre part du marché. C'est quand on met des lignes électriques comme ça, ça serait intéressant d'avoir accès à une partie du terrain pour nous permettre de passer de certaines régions à d'autres. Ça nous permet d'avoir des corridors d'entrée.

2590

Donc, on sait que le Québec a des retombées économiques de l'ordre d'à peu près 1 G\$ basées sur le tourisme de la motoneige. Donc, moi, qu'est-ce que j'aimerais qu'il se passe, c'est que quand Hydro-Québec font des propositions comme ça, qu'ils essaient de regarder comment ils peuvent aussi accommoder d'autres organismes qui dépendent de beaucoup de ministères, de un; qui, eux autres aussi, sont conscients de l'environnement et qui veulent minimiser les impacts, de deux; et de trois, ça nous permettrait justement peut-être de nous éloigner de certains autres secteurs parce que souvent, les lignes électriques, on essaie de plus en plus à les mettre à l'extérieur et minimiser l'impact. Donc, c'était mon point.

2595

**LE PRÉSIDENT :**

2600

D'accord. Comme vous le savez, le projet actuel proposé est proposé pour un corridor de service déjà affecté. Est-ce que le corridor actuel, où il y a des lignes déjà, vous est favorable en termes de point d'accès, etc.?



**M. SYLVAIN MARCHAND :**

2605 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2610 Oui?

**M. SYLVAIN MARCHAND :**

2615 La réponse serait «oui». La raison, je n'ai pas les coordonnées exactes, il faudrait regarder. Sauf que, présentement, entre les Laurentides, Chénier et l'Outaouais, on n'a pas de porte d'accès de ce côté-là. Ça nous cause un gros problème, il faut monter.

Donc, dans notre cas, nous, il y aurait moyen d'aller chercher... et dans ma réponse d'ici une semaine, je pourrais plus être explicite de ce côté-là.

2620 **LE PRÉSIDENT :**

Ça serait utile donc que votre demande plus précisément est à l'effet de... peut-être Hydro-Québec pourrait saisir l'occasion des travaux...

2625 **M. SYLVAIN MARCHAND :**

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2630 ... dans le corridor pour aménager pour vous des points d'accès.

**M. SYLVAIN MARCHAND :**

2635 Et on est conscients aussi des milieux humides et ainsi de suite. Et on sait que, dans ce temps-là, il faut faire des contournements ou des choses comme ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2640 D'accord.

**M. SYLVAIN MARCHAND :**

On prend tout le temps ces choses-là en considération.

2645

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, si vous avez de l'information plus précise concernant les secteurs qui vous intéressent en particulier, ça nous serait utile de recevoir cette information. D'ici une semaine peut-être?

2650

**M. SYLVAIN MARCHAND :**

Oui.

2655

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, très bien.

2660

**M. SYLVAIN MARCHAND :**

Sans faute.

**LE PRÉSIDENT :**

2665

Merci, Monsieur Marchand.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2670

Merci.

**M. SYLVAIN MARCHAND :**

Merci.

2675

**LE PRÉSIDENT :**

J'invite monsieur Richard Maheux à venir. Il s'agit d'une intervention née des échanges de la soirée, si je comprends bien, Monsieur Maheux?

2680

**M. RICHARD MAHEUX :**

Vous avez bien compris.

2685

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

**M. RICHARD MAHEUX :**

2690

Bonsoir, Monsieur le Commissaire.

**LE PRÉSIDENT :**

2695

Alors, on vous écoute rapidement, allez-y.

**M. RICHARD MAHEUX :**

2700

Première des choses, je vais me présenter. Richard Maheux, producteur agricole, président de l'UPA Outaouais-Laurentides.

**LE PRÉSIDENT :**

2705

Enchanté.

**M. RICHARD MAHEUX :**

2710

Entrée de jeu, aucun producteur a manifesté son mécontentement envers la ligne, sauf que je m'étais promis de ne pas venir parler, mais tantôt il y a eu quelque chose qui est venu me chercher.

2715

Quand on dit, à cause des pesticides, qu'il y a quelqu'un que son puits personnel est à cause de l'agriculture, j'aimerais ça que le BAPE demande le rapport pour voir si c'est vraiment l'agriculture qui a contaminé le puits. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2720

Je vous en prie, Monsieur Maheux, merci.

Dernier intervenant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Jean-Daniel Clément. Monsieur Clément, bonsoir. On vous écoute.

**M. JEAN-DANIEL CLÉMENT :**

2725

Bonsoir. Je suis Jean-Daniel Clément, je suis un propriétaire de terrain qui est affecté par le circuit, le corridor actuel d'Hydro-Québec, puis je trouvais ça important d'expliquer tous les désagréments qu'on a vécus au fil des ans, que ça soit environnemental ou au niveau de construction. Ça fait que je vous remercie de me laisser m'exprimer.

2730 **LE PRÉSIDENT :**

On est là pour ça.

2735 **M. JEAN-DANIEL CLÉMENT :**

C'est l'fun parce que des fois Hydro, eux autres, ils ne sont pas là pour nous autres.

2740 J'ai vécu l'expérience en 72. Initialement, ça, ça a été la première expropriation. À cette époque-là, ils ont exproprié le corridor sur une largeur de 400 pieds pour une trentaine d'acres en particulier. À l'époque, c'était fait comme en prévision d'aujourd'hui. Ça fait que c'est sûr que les montants qui ont été donnés dans ce temps-là, c'était minime. Puis ça a commencé là l'histoire.

2745 J'ai vécu en 95 quand ils ont refait la deuxième ligne. Parce qu'il y en avait une première, ils ont fait la deuxième.

Je me suis préparé vite fait, là. Il y a les périodes de construction. On a parlé tantôt de compensation. C'est des montants minimes là. Puis c'est tout le temps des lettres qui te sont envoyées. Puis là, le monsieur, il arrive. Exemple, je reçois un téléphone, il me dit: «J'aimerais ça vous rencontrer, j'ai 300 \$ à vous remettre.» Bien, j'ai dit: «Monsieur, j'ai pas le temps, il est 12 h 05, j'ai des rendez-vous.» Il dit: «Ça va prendre cinq minutes.» Il est sur la galerie avec son cellulaire!

2750 Là, il rentre dans le bureau, il te met le chèque sur la table: «Signez-moi ça tout de suite, signez-moi ça tout de suite. Ça, c'est juste pour vous dire qu'on va passer chez vous faire la ligne, mais on va tout remettre comme c'était.»

2760 Ça fait que moi, chez nous, c'est des sentiers, des sentiers de VTT, des entiers de quatre-roues. Moi, je suis un producteur forestier, ça fait que je passe avec un tracteur. Eux autres, ils passent avec des machines gigantesques. Ils ont fait un boulevard, tu sais?

2765 Mais après, quand c'est fini, ils replacent plus. Comme là, il y avait des soirs je suis arrivé là, eux, ils ont des grosses machines, des pelles, des machines que je n'ai jamais vues, ils arrivent là, ils sont à côté du ruisseau. Ils arrivent avec un gros – je ne sais pas comment dire ça en français – un «tanker», un camion pour «fueler» les machines. Ça coule à terre, là. Ça coule dans les ruisseaux.

Puis là, si tu appelles Hydro pour te plaindre, eux autres, ils te disent: «Bien, je le sais, on est conscients de ça, mais on n'a pas le contrôle sur nos contracteurs.» Là, ils vont en parler au contracteur. Le contracteur se présente chez vous. On a même eu le droit à des menaces.

2770

À un moment donné, la forêt, l'entente, c'est que c'est l'fun, ils te laissent ton bois. Ils sont généreux! Mais c'est qu'ils disaient: «À partir de quatre pouces, on va te le laisser.» On est arrivés là, ils brûlaient des billots de chêne gros de même.

2775

Encore là, on s'est plaint à Hydro. À qui on se plaint? Encore là, c'est le contracteur qui revient chez vous, puis qui te fait les menaces.

2780

Souvent, ils vont arriver dans la «trail», dans le sentier, ça coûte un peu moins cher passer à côté chez vous. Ils s'en viennent chez vous à 6 h le matin: «Est-ce qu'on pourrait utiliser votre chemin?» «Bien là, écoute, ça me tente pas que tu utilises mon chemin. Je viens de le faire arranger, puis le petit sentier des amoureux avec les chevaux.» «Ah! Bien là, c'est parce que ça nous dépannerait.»

2785

Puis là, le sous-contracteur, c'est ton cinquième voisin dans le village, tu sais, puis il a besoin de gagner sa vie. Puis là, tu sais, il te joue avec les... Ça fait que tu dis: «Bien, qu'est-ce que vous allez faire avec ça?» «Bien, il faut passer une couple de machines. On a peut-être une dizaine de branches à passer.»

2790

Tu reviens le soir, ils ont déraciné 42 arbres, parce qu'ils ont passé un boom de je ne sais pas combien de pieds pour planter des «H-beams» gros comme ça dans des marécages, parce que c'est pour creuser les... c'est des pylônes qu'ils mettent en dessous des plates-formes de ciment qui tiennent les tours.

2795

Ça fait que, toi, tu arrives, tu appelles l'Hydro. Là, l'Hydro, ils disent: «Bien, pauvre Monsieur Clément, c'est vous qui avez pris l'entente avec le contracteur. On ne peut pas rien faire pour vous. Organisez-vous.»

2800

Ça fait qu'il y a tout le temps un problème, je ne sais pas comment l'appeler, de communication ou bien non de gestion. Parce que dans le fond, l'Hydro, c'est eux qui viennent nous rencontrer.

2805

Il y a quelqu'un qui a parlé de pesticides. Je me rappelle, j'étais conseiller municipal. On reçoit une lettre au conseil: «Voici, vous êtes avisés qu'Hydro vont passer avec les pesticides.» Puis là, il y a toutes les règles qu'ils t'expliquent, puis ce n'est pas polluant, puis ce n'est pas contaminant, puis c'est bon, puis toute la patente.

2810

On vote majoritairement au conseil, unanimement, qu'on ne veut pas les pesticides dans notre municipalité. Le conseiller passe le lendemain matin, ils sont en train de les installer. Ils sont déjà faits. C'est tout le temps organisé de façon à passer entre les différentes directives.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2815 **M. JEAN-DANIEL CLÉMENT :**

Ça fait que, ça, c'est les périodes de construction.

2820 L'environnement, le BAPE, moi, je trouve ça l'fun là, mais qu'est-ce qu'il se passe pendant, une fois qu'elle est construite la ligne? Je regarde chez nous. Au fil des ans, ils m'ont donné une autorisation... parce que, moi, je suis un producteur forestier. J'ai une forêt, j'ai un plan de gestion forestière. Mais nous, on n'a aucune protection.

2825 Ça s'est amélioré au fil des ans parce que, maintenant, ils sont rentrés... je pense que l'UPA a une section pour un peu protéger le monde comme nous autres, parce qu'on n'avait aucune protection avant. Ils coupaient ton bois, puis ils ne comptent pas la... Aujourd'hui, s'ils expropriaient, ils diraient: «Bien, tu as une perte. Dans 40 ans, ça va valoir tant.» Aujourd'hui, ça ne vaut pas ça mais, même là, on est encore pognés.

2830 L'année passée, ils ont refait les tours électriques, parce que l'autoroute 50 passe chez nous. Là, c'est plus l'Hydro. C'est dans la ligne d'Hydro, c'est les pylônes d'Hydro, c'est les fils d'Hydro, mais c'est plus l'Hydro.

2835 Là, je suis arrivé chez nous un soir, ils avaient fait un boulevard. C'était grand de là à là, de la pierre concassée de quatre pouces ça d'épais, de la roche de quatre pouces ça d'épais, pour plusieurs kilomètres de long, pour aller poser des nouveaux pylônes, parce que l'autoroute va passer en dessous de ça dans X nombre d'années.

2840 Personne m'a avisé. Ils ont débarqué chez nous, ils ont déboisé. Ils ont cassé les clôtures. Ils ont cassé les arbres. J'avais des amis qui faisaient du camping avec une tente, ils ont mis une toilette à côté de ça. Puis ça, ça a été là deux mois de temps. Puis là, j'ai ramassé des cans d'huile, des cans de diesel, des canettes de Coke, des chips, n'importe quoi, nommeles, puis des plans de cannabis.

2845 C'est une bonne situation dans le fond pour ces gens-là. Ils sont là pendant deux, trois mois. Ils plantent ça chez les contribuables, ramassent ça après.

2850 Mais encore là, j'ai jamais été capable d'avoir une cenne de compensation. Ils travaillaient la nuit. La mode astheure, c'est qu'ils travaillent – puis je les comprends, c'est correct – ils travaillent sept, huit jours en ligne. Le matin, ils commencent le lundi, ils travaillent jusqu'au mercredi d'après. Le samedi soir puis le dimanche là.

2855 J'ai vu ces gens-là, moi, débarquer un camion lourd, un fardier, puis embarquer une pelle, être là deux heures et demie à minuit le soir à côté de ta maison, là! Puis on a, nous, les propriétaires, aucun recours, aucune oreille, rien.

2860 Puis quand ils déboisent une section, comme ils vont déboiser là, admettons qu'ils coupent cette largeur-là, bien, toute la section ici, il y a une partie de ça qui va mourir. Puis elle meure, fiez-vous sur moi, je l'ai vécu au fil des ans. Ça ne meurt pas tout, mais il y a un pourcentage que je ne connais pas parce que je ne suis pas un expert, mais ça meurt. Il y a une personne qui nous compense pour ça, jamais.

2865 Pour aller dans le sens du monsieur de motoneige, moi, chez nous, j'ai donné l'autorisation aux gens de motoneige puis de quatre-roues à passer. Puis on a eu des ententes qui étaient renégociables d'année en année, puis je trouvais ça important.

2870 L'année passée, ce boulevard-là qu'ils ont fait, ça a duré des journées et des journées entières pour faire ça, puis ils ont transporté cette pierre-là, puis ils ont fait ça des kilomètres de long. Après qu'ils ont fini, là, ils ont tout renterré ça. Ils ont tout repoussé ça, puis ils ont remis du végétal par-dessus ça. Fini là.

Ils ont travaillé en bordure des ruisseaux. Ils amènent les machines dans les ruisseaux. Ça, c'est pas grave, là. Puis ça, c'est quand ils refont.

2875 Comme l'année passée, il y a jamais personne, à tous les gens que j'ai parlé, monsieur Moisan d'Hydro, tous les spécialistes d'Hydro, les gens de l'autoroute 50, il y a une personne qui est maître d'oeuvre là-dedans. C'est pas à l'Hydro. C'est des pylônes d'Hydro, dans la ligne d'Hydro, pour la ligne d'Hydro. Ils ont mis quatre pylônes gigantesques, les contracteurs, mais c'est pas l'autoroute 50, c'est pas le ministère des Transports, puis c'est pas l'Hydro.

2880 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, Monsieur Clément.

2885 **M. JEAN-DANIEL CLÉMENT :**

Puis je voulais juste mentionner aussi, pendant les périodes, une fois que c'est fait, si vous me le permettez, ça va être tout...

2890 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

**M. JEAN-DANIEL CLÉMENT :**

2895

Pendant les périodes que ça existe, ils font de l'entretien aux trois, quatre ans. Encore là, les normes d'environnement ne sont pas respectées dans ça. Je ne sais pas c'est quoi le suivi, mais moi, depuis... la terre en 72, c'était à mes parents. Je l'ai depuis 76. À tous les quatre ans, des fois ils mettent des pesticides, des fois ils font de la coupe manuelle. Jamais, jamais dans toutes ces années-là il y a quelqu'un qui a eu un plan qui explique c'est où les ruisseaux.

2900

Ça fait que, quand ils coupent, ils coupent, puis ils jettent les branches sur les ruisseaux. Puis quand ils arrosent, ils passent aussi. Eux autres, ils arrivent, c'est tout le temps du monde qui arrive de la Gaspésie ou du Lac Saint-Jean, des sous-contracteurs.

2905

Les sentiers qui sont faits parce que, nous, c'est chez nous, on traverse là-dedans où on a des sentiers, ils jettent des arbres là-dessus qu'ils déboisent parce que, souvent, il y a des places aux quatre ans, les arbres, ils sont quasiment aussi hauts que l'écran là. Ils jettent ça là à terre. Il y a jamais une carte, il y a jamais rien. C'est nous, les contribuables, qu'il faut qu'ils vivent ça là.

2910

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2915

**M. JEAN-DANIEL CLÉMENT :**

Je vous remercie.

2920

**LE PRÉSIDENT :**

Mais je vous en prie, Monsieur Clément, c'est assez clair.

**M. JEAN-DANIEL CLÉMENT :**

2925

Pas de questions?

**LE PRÉSIDENT :**

2930

Monsieur Lafond?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Non, je n'ai pas de questions, merci.

2935



**LE PRÉSIDENT :**

Ça va. C'est assez clair, merci.

2940 Monsieur Béland s'est inscrit pour intervenir une deuxième fois. Alors, je vous invite à faire ça, Monsieur Béland, rapidement. Alors, on vous écoute.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

2945 Oui. À la lumière des interventions qui ont suivi après la mienne, je constate qu'il y a plus d'opposition au projet. Il y a des citoyens qui sont venus dire que, étant donné les délais qu'ils ont reçu des lettres, etc., ça aurait découragé des citoyens.

Un problème que je soulève aussi dans mon mémoire considérant...

2950

**LE PRÉSIDENT :**

On va vu ça.

2955

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Oui, vous l'avez vu? Bon! Je constate qu'il y a plusieurs personnes qui auraient dû venir ce soir, qui auraient dû venir à la première séance, qui ne sont pas venues se présenter, puis des opposants possibles au projet, peut-être des gens qui auraient aussi appuyé le projet, mais qui auraient certainement apporté des mesures d'atténuation supplémentaires.

2960

Puis je vous invite à considérer ça, parce que de tenir... je comprends ce que vous m'avez dit tantôt, mais ce n'est pas la première fois que j'assiste à des audiences du BAPE en plein été, puis que cette problématique-là est soulevée. C'est soulevé à chaque audience qui se tient pendant l'été.

2965

**LE PRÉSIDENT :**

On l'entend assez souvent...

2970

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

Je le sais.

2975

**LE PRÉSIDENT :**

... quand le calendrier tombe en été.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

2980

Donc, peut-être que...

**LE PRÉSIDENT :**

2985

On essaie d'éviter... juste pour compléter.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

2990

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2995

On essaie d'éviter, dans la mesure du possible, les deux dernières semaines du mois de juillet et la première semaine du mois d'août. On essaie d'éviter la tenue d'audiences pendant cette période-là, mais le calendrier, parfois ça tombe comme ça, ça tombe comme ça, oui.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

3000

Et puis j'aimerais élaborer un petit peu plus sur les pesticides, parce que ça m'apparaît important. Les pesticides, c'est récurrent. Et puis il y a des gens qui ont réagi à mes propos tantôt.

3005

Le problème avec les pesticides, c'est toujours de prouver la provenance. Il y a tellement de sources d'émission de pesticides. Les études d'Environnement Canada démontrent qu'on a des traces de pesticides, qui ne sont même pas utilisés au Canada ni aux États-Unis, qui se retrouvent sur le territoire canadien. Donc, les vents, les pluies acides amènent des traces de pesticides également. Donc, on se retrouve avec des sources contaminantes.

3010

Le plus important pour moi concernant les pesticides, ce n'est pas nécessairement de savoir exactement telle goutte de pesticide mise par Hydro-Québec va se ramasser où, puis elle va avoir quel impact exactement. Le plus important, c'est d'éliminer une source supplémentaire des pesticides.

**LE PRÉSIDENT :**

3015

On a compris ça.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

3020

C'est parce qu'à la lumière de tout ce qu'on a entendu, puis aussi à la question que vous m'avez posée, je n'ai pas répondu comme j'aurais voulu. Vous m'avez posé la question:

quelles mesures d'atténuation, etc.

3025 Je pense que c'est clair que, avec la pression actuellement que le sud de la région subit  
avec l'autoroute, la ligne existante et le développement résidentiel qui s'en vient, et puis avec  
toutes sortes de problèmes qu'on connaît, le sud de la région ici est soumis à d'énormes  
pressions sur les écosystèmes.

3030 Je sais que je répète ce qui est dans le mémoire, mais je veux être clair par rapport à ça,  
il y a énormément de problèmes au niveau environnemental sur la planète.

**LE PRÉSIDENT :**

3035 On a compris, oui.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

3040 Hervé Kempf fait une étude littéraire assez intéressante et il parle d'une sixième extinction  
des espèces vivantes sur la planète. Et puis il se base là-dessus sur des études sérieuses,  
scientifiques.

3045 J'ai lu un rapport de l'ONU aujourd'hui, parce que je n'ai pas eu le temps de tout mettre,  
un rapport du programme des Nations Unies pour l'environnement. Les Nations Unies considèrent  
que, à l'heure actuelle, 150 espèces disparaissent de la planète par jour.

3050 Donc, à chaque fois que des programmes ou des projets, comme celui d'Hydro-Québec,  
arrivent et se présentent devant vous, on ne peut pas nier la situation actuelle de la planète.  
Donc, je vous invite à considérer ça de façon sérieuse.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous l'avez déjà signalé très bien d'ailleurs dans votre mémoire.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

3055 Je le resigne...

**LE PRÉSIDENT :**

3060 Oui, d'accord.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

3065 ... parce que mon petit gars de 2 ans et ma petite fille de 3 mois ne sont pas ici pour parler.  
Et en tant que père de famille, je me sens dans l'obligation d'insister sur l'état actuel  
problématique de la planète.

3070 Et à chaque fois qu'on a des projets de nature industrielle, avant de les autoriser, il faut  
voir: est-ce que le projet est absolument nécessaire? Or, Hydro-Québec – on va faire le point, je  
vais clore là-dessus – Hydro-Québec n'a pas démontré l'absolue nécessité de son projet, parce  
que la ligne actuelle permet quand même de consolider le réseau de l'Outaouais et permet quand  
même d'exporter, et elle n'a pas justifié, à mes yeux et aux yeux de plusieurs d'après ce que j'ai  
pu constater ce soir, les impacts que ça pourrait avoir sur l'environnement.

3075 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, d'accord. Merci beaucoup.

**M. SÉBASTIEN BÉLAND :**

3080  
Merci.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

3085  
Merci, Monsieur Béland.

**LE PRÉSIDENT :**

3090 Alors, j'ai une demande d'intervention pour fins de rectification de la part de monsieur  
Duchesne d'Hydro-Québec, TransÉnergie.

Alors, je vous invite, Monsieur Duchesne, de venir à l'avant. On vous écoute côté  
rectification des faits.

3095 **M. DANY DUCHESNE :**

Alors, bonsoir, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

3100  
Bonsoir.

**M. DANY DUCHESNE :**

3105 Monsieur le Commissaire.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

3110 Bonsoir.

**M. DANY DUCHESNE :**

3115 Je vais être assez bref, ça ne sera pas long. J'ai simplement quelques petites rectifications et peut-être des points de précision pour améliorer la compréhension, il y a certains enjeux qui ont été soulevés, mais ça va être très bref.

3120 Dans le premier cas, le mémoire numéro 1 de monsieur Belhumeur, j'aimerais préciser qu'il a été dit dans ce mémoire-là que, lors des deux incidents, événements au poste Chénier, il y a eu à deux reprises le rejet dans l'eau, de déversements d'huile.

C'est faux. Il y a eu seulement la première fois en 1983 où le séparateur eau/huile avait mal fonctionné. Mais dans le deuxième événement en 1990, le système a bien fonctionné et il n'y a pas eu de rejet dans l'eau.

3125 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. DANY DUCHESNE :**

3130 Peut-être une petite précision au niveau des communiqués, au niveau des riverains. Le processus qui a été utilisé par Hydro-Québec, c'est d'envoyer des communiqués pour les séances d'information d'Hydro-Québec de 1 kilomètre de part et d'autre de la ligne et, également, un petit peu plus de 1 kilomètre lorsqu'il y avait un milieu qui était plus urbanisé, si vous me permettez l'expression. Donc, ça a été la règle qui a été utilisée.

C'est tout pour le mémoire de monsieur Belhumeur.

**LE PRÉSIDENT :**

3140 Oui.

**M. DANY DUCHESNE :**

3145 Pour le mémoire de monsieur Béland, trois petites choses. Lorsque monsieur Béland a

mentionné qu'il a soutiré un énoncé dans une lettre qui disait qu'Hydro-Québec ne peut mettre en place des mesures particulières autres que celles présentées à l'étude, nous voulons préciser que c'était relié à la réponse bien précise des effets cumulatifs sur l'autoroute 50 et la ligne. Donc, ce n'est pas de façon générale.

3150

**LE PRÉSIDENT :**

Ce n'était pas de portée générale, c'est ça, d'accord.

3155

**M. DANY DUCHESNE :**

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

3160

D'accord.

**M. DANY DUCHESNE :**

3165

C'est une précision.

**LE PRÉSIDENT :**

3170

D'ailleurs, il est très soulagé que c'est juste trois petites choses parce qu'il s'attendait à plus, je crois. D'accord.

**M. DANY DUCHESNE :**

3175

Mais j'ai peut-être une réponse pour lui à la fin. Deuxième petite chose, peut-être une précision au niveau de l'information qui avait été biffée au niveau du carcajou entre autres.

**LE PRÉSIDENT :**

3180

Oui.

**M. DANY DUCHESNE :**

3185

C'est suite à des discussions avec le MDDEP pour protéger certaines espèces à statut particulier...

**LE PRÉSIDENT :**

Ah! D'accord.

3190 **M. DANY DUCHESNE :**

... qu'on ne veut pas informer l'endroit.

3195 **LE PRÉSIDENT :**

C'est clair, oui. Juste pour l'auditoire, le ministère de Développement durable, de l'Environnement et Parcs maintient une politique de ne pas divulguer les endroits précis où il y a des espèces floristiques menacées, manière à les protéger parce qu'il pourrait y avoir la curiosité, etc.

3200

Alors, on ne divulgue pas les lieux où on détecte des espèces floristiques menacées ou vulnérables. C'est à ça que monsieur Duchesne fait référence, d'accord?

3205 **M. DANY DUCHESNE :**

Tout à fait. Le dernier point, au niveau des études floristiques, il a été mentionné dans le mémoire que c'était vague et que c'était insuffisant.

3210 Nous voulons préciser que c'était une première partie des études. Nous étions en avant-projet. Le projet se continue et il y a d'autres séries d'études floristiques qui se réalisent actuellement sur le terrain.

Donc, à la fin du projet, si le projet est accepté, le contenu relié aux études floristiques sera suffisant, parce qu'il y a une autre série d'études qui est à venir.

3215

**LE PRÉSIDENT :**

3220 D'accord. C'est fini? Alors, comme vous avez abordé le sujet, le dernier élément qui n'est pas tout à fait rectificatif de faits, je me permettrai de dire: probablement la complétude de l'étude d'impact aurait été assurée s'il y avait toute l'information ou la plupart d'information concernant cet aspect.

Mais cela dit, alors, vous avez fait la mise au point et c'est apprécié.

3225 Monsieur Lafond?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

3230 Oui, juste peut-être en fait une interrogation que j'ai. Vous parlez de compléter ces études-là suite, évidemment, à l'audience. Probablement que ça va peut-être se faire à l'automne et à ce moment-là, évidemment, la Commission aura remis son rapport à la ministre.

Or, de quelle façon Hydro-Québec envisage-t-elle de rendre publiques ces études-là?

3235 **M. DANY DUCHESNE :**

Les études devraient être complétées au cours de l'été. Donc, il serait possible, dès qu'elles sont complétées... je n'ai pas les dates exactes, mais je crois que votre mandat se termine le 26 septembre?

3240

**LE PRÉSIDENT :**

Septembre.

3245 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

26 septembre.

**M. DANY DUCHESNE :**

3250

Donc, je vais m'informer et je crois que les études vont être terminées avant cette date. Donc, elles seront rendues publiques sur votre site.

**LE PRÉSIDENT :**

3255

Ça serait très apprécié et, évidemment, pour le public aussi.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

3260

Et vous pouvez nous dire aussi vers quelle date vous comptez recevoir ces études?

**M. DANY DUCHESNE :**

Oui.

3265

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

De façon à ce qu'on puisse se donner une petite information pour nous-mêmes.

3270

**M. DANY DUCHESNE :**

Parfait. Nous allons donner cette information-là à la commission.

Peut-être le dernier point au niveau du mémoire de monsieur Béland. Nous n'avons pas



3275 eu le temps de parcourir tout le contenu du mémoire, donc, il se pourrait...

**LE PRÉSIDENT :**

3280 Vous avez le droit de revenir avec des rectificatifs par écrit toujours dans les limites de la définition de rectification, tel que je l'ai fait au début.

**M. DANY DUCHESNE :**

3285 Voilà! C'est tout, Monsieur le Président. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Duchesne.

3290 J'ai une demande de la part de monsieur Belhumeur. Alors, j'ai oublié de vous dire qu'il y a toujours le risque d'enclencher un processus de rectificatif des rectificatifs.

3295 Alors, s'il se rapporte au rectificatif que monsieur Duchesne a fait, est-ce que c'est à propos du deuxième événement où il y a eu ou il n'y a pas eu de déversement d'huile?

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

Dans le cas du deuxième, c'est pollution de l'air.

3300 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, très bien.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

3305 Puis dans la zone d'étude, c'est 4 kilomètres total, 2 kilomètres chaque bord.

**LE PRÉSIDENT :**

3310 D'accord. Alors, on le garde comme ça. Alors venez, Monsieur Belhumeur, ici. Limitez-vous à dire ces deux éléments d'information pour que madame Maisonneuve puisse les mettre correctement dans le registre.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

3315 D'ailleurs, c'est dans mon mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

3320 Oui.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

3325 C'est écrit dans mon mémoire que, dans le cas du deuxième incident qui est l'inductance XL-3, il s'agit d'une explosion et d'un incendie qu'on a laissé se consumer pendant cinq jours. C'est ce qui est marqué dans mon mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

3330 D'accord, d'accord.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

3335 Dans le premier cas, c'est un déversement. En 83, c'est un déversement.

Pour ce qui est des communiqués, il y a personne où je reste... on est compris dans la zone d'étude, 2 kilomètres de chaque bord de la ligne, il y a personne qui a reçu aucun des communiqués.

3340 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

3345 Sauf moi.

**LE PRÉSIDENT :**

3350 D'accord, très bien.

**M. MICHEL BELHUMEUR :**

3355 Dans le dernier cas seulement. L'autre communiqué, le premier, je l'ai trouvé dans une poubelle. Ça, c'est l'enveloppe. C'est comme ça que j'ai su qu'il y avait des audiences.

**LE PRÉSIDENT :**

3360 Merci.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Merci, Monsieur Belhumeur.

3365 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, cela met un terme à la deuxième partie de l'audience. Comme je vous l'ai signalé au début, la documentation, l'ensemble de la documentation est toujours disponible aux centres de consultation, également à travers la Toile, à travers le site Web du BAPE.

3370

Je vous ai dit également que la commission est en mode enquête jusqu'à la fin, jusqu'au 26 septembre, la date limite que nous avons pour déposer notre rapport à madame la ministre.

3375

Vous savez également, je l'ai dit à la première partie de l'audience, qu'il y a deux processus parallèles d'évaluation: le processus public qui est à notre garde ici, dont nous avons la garde, qu'on fait à travers la commission du BAPE, et une autre évaluation se fait par l'équipe technique du ministère.

3380

Madame la ministre recevra les résultats de ces deux analyses parallèles. Elle fera la recommandation qui s'impose au Conseil des ministres et c'est le Conseil des ministres qui décide en dernière analyse de la faisabilité du projet et dans quelles conditions.

3385

Alors, d'ici là, je vous remercie beaucoup d'avoir contribué aux travaux de la commission. Je dis toujours que des citoyens, qui viennent contribuer à nos travaux, renoncent à d'autres choses qu'on peut faire avec son temps, que ça soit en famille ou à des choses plus agréables mais, donc, c'est une contribution très importante pour la démocratie et c'est une contribution qu'on apprécie particulièrement. Ça nous permet de mener notre mandat de façon correcte.

3390

Alors, il me reste à remercier l'équipe technique qui nous a permis de faire le travail, monsieur Métivier, monsieur Buisson et monsieur Dufour qui a réussi tout de même d'assurer une liaison visuelle dans les essais qu'on fait. Et Madame Maisonneuve, merci encore pour assurer l'exactitude de nos propos.

3395

Donc, merci encore une fois et c'est à suivre en ce qui concerne notre rapport. Bonne soirée à tous.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

3400

Bonsoir.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3405

Et, j'ai signé :

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**

3410